

Projet de manuel de catalogage

- Monographies : corps de la notice
- Publications en série



Mémoire présenté par
Bertrand ALTHAPARRO
Mireille GALCERAN

Sous la direction de
Mme S. SABBAH

1980
16^e promotion

TABLE DES MATIERES

I - GENERALITES

- . Aperçu de l'histoire de l'unification bibliographique en France. f. 1
- . Vocabulaire f. 5
- . Abréviations f. 15
- . Bibliographie f. 19
- . Les catalogues de la bibliothèque (schéma) f. 22

II - MONOGRAPHIES

- . Liste des signes de ponctuation utilisés pour le catalogue des monographies f. 24
- . Monographies (liste des signes de ponctuation par zone) f. 27
- . Les différentes zones fondamentales de la notice bibliographique et la présentation matérielle de la fiche (schéma) f. 29
- . Titres dans une monographie f. 30
- . Zone des notes f. 34
- . Catalogage des thèses f. 36
- . Catalogage à deux niveaux (commentaire et schémas) f. 38
- . Exemples commentés, numéros 1 à 28 f. 44

III - PUBLICATIONS EN SERIE

- . Catalogage des publications en série f. 73
- . Liste des signes de ponctuation utilisés pour le catalogue des publications en série f. 78
- . Publications en série (liste des signes de ponctuation par zone) f. 81
- . Les différentes zones fondamentales de la notice bibliographique et la présentation matérielle de la fiche (schéma) f. 83
- . Collections f. 84
- . Exemples commentés, numéros 29 à 71 f. 86

GENERALITES

-:-:-:-:-

APERCU DE L'HISTOIRE DE L'UNIFICATION

BIBLIOGRAPHIQUE EN FRANCE

L'unification bibliographique a pour but :

- * d'identifier avec sûreté un ouvrage dont la notice a été rédigée par des personnes différentes en différents endroits.
- * de permettre la fusion des notices provenant de diverses bibliothèques, afin d'obtenir un catalogue collectif.

1) 1791 - 1945

Après les confiscations révolutionnaires, on se préoccupa de dresser les catalogues des livres rassemblés dans les "dépôts littéraires". La commission, dite "Comité des quatre nations", chargée d'étudier ce problème, décida la création d'un inventaire général des ouvrages confisqués et fixa des règles détaillées dans une instruction en date du 15 mai 1791.

Il s'agissait de rédiger de véritables notices bibliographiques sur le dos de cartes à jouer de récupération, dont le format était -à l'époque- pratiquement uniforme en France. Ces notices comportaient en vedette, le nom de l'auteur, des renseignements bibliographiques et la localisation de l'ouvrage. Les fiches remplies devaient être envoyées à Paris, pour servir à l'élaboration d'un gigantesque catalogue collectif national. Mais les instructions furent mal appliquées dans de nombreux dépôts et ce projet trop vaste, échoua.

Il faut attendre le dernier quart du XIX^e siècle, pour voir apparaître de nouvelles instructions nationales pour le catalogage des imprimés ; ce sont les instructions de 1876, pour le classement des bibliothèques populaires et celles de 1878, pour le service des bibliothèques universitaires. Ce dernier texte préconisait un catalogue sur "cartes ou folio mobiles", mais ne fixait aucun format obligatoire.

Le format 75 x 125mm était déjà adopté par de nombreuses bibliothèques américaines en 1890. Il correspondait à l'époque, aux Etats-Unis, au format de la carte postale. Ce "format américain" devint "format international", quand les belges Otlet et Lafontaine l'adoptèrent vers 1895, pour créer le "Répertoire bibliographique universel", qui devait être un catalogue mondial sur fiches. Cette entreprise échoua comme le projet français de 1791, à cause de sa trop grande ampleur. Un catalogue universel nécessitait un format et des règles de rédaction uniformes : ce fut le voeu du Congrès International de bibliothécaires de Bruxelles en 1910. L'Association des bibliothécaires français (A.B.F.), fondée en 1906, nomma plusieurs commissions pour étudier et comparer les divers usages, afin de parvenir à des règles nationales communes. Ce travail aboutit à un rapport provisoire en 1912, à un schéma de catalogage en 1929 et à un "Manuel pratique de bibliothécaire", en 1932.

Il ne faut pas sous-estimer l'influence de la Bibliothèque nationale, qui choisit en 1897, pour son catalogue général des imprimés, un catalogage précis et détaillé. La B.N. se distinguait ainsi du British Museum qui avait préféré des notices plus brèves facilitant une parution plus rapide. Enfin, le Congrès international de Paris de 1937 (réuni sous les auspices de l'ISA, devenu plus tard l'ISO) recommanda une nouvelle fois, de "rédiger les bibliographies et les catalogues de telle sorte que leurs notices puissent être ultérieurement fondues dans un même catalogue collectif".

2) 1945 - 1971

Un comité de travail constitué pendant la guerre, aboutit en 1945, à la réalisation d'un "Code de catalogage des imprimés communs", sous la forme d'un "dictionnaire des cas". Il sera publié par l'AFNOR, en tant que norme provisoire : Pr. Z45-003.

En 1951, le comité devenu entre temps "Commission du code de catalogage", élabora un plan systématique et mit en place diverses commissions de travail. En relation avec la création, en 1952, du catalogue collectif des ouvrages étrangers, la parution, en 1955, de la norme Z44060 sur les collectifs-auteurs. Une circulaire de novembre 1951, avait rendu obligatoire pour les bibliothèques universitaires, le format international des fiches. En 1957, fut homologuée la norme Z44050 qui concernait la rédaction de la notice catalographique.

La conférence internationale sur les principes de catalogage, tenue à Paris en 1961, définit et adopta des principes relatifs au choix et à la forme des vedettes dans les catalogues alphabétiques auteurs-anonymes de livres imprimés.

D'autres textes parurent en France, en 1963 : la norme Z44061 sur le choix des vedettes et le fascicule de documentation Z44063, qui répertorie quelques usages nationaux étrangers pour les vedettes auteurs.

Enfin, en 1971, comme pour compléter les règles catalographiques françaises sur les documents imprimés parurent : le "Manuel de catalogage auteurs-titres" de Mademoiselle Cécile Giteau, et la norme Z44063 sur les publications en série. Ces deux derniers travaux, étaient remis en question dès leur publication, par l'adoption cette même année, par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA), d'un texte sur une description bibliographique internationale normalisée des monographies : l'I.S.B.D. (M.) (International standard book description-monographies).

3) 1971 - 1980

Depuis 1960, devant l'accroissement de la production documentaire, on cherchait à entrer les données bibliographiques en mémoire d'ordinateur, par la mise au point d'une codification permettant d'enregistrer les éléments d'une notice bibliographique sur bande magnétique. Cette codification s'appelle "un format".

La Bibliothèque du Congrès, mit au point vers 1965, un format qui permettait l'échange de bandes magnétiques : le format MARC I. Il sera remplacé, en 1968, par MARC II qui donna naissance à différents formats nationaux, tels BNB-MARC en Grande Bretagne et MONOCLE en France. Dès 1967,

l'automatisation de la partie officielle de la Bibliographie de la France était à l'étude. Peu à peu, il apparaissait que le projet de fichier mondial d'Otlet et Lafontaine, pouvait devenir une réalité, non plus sur des fiches de bristol, mais sur des bandes magnétiques.

En 1969, une réunion internationale d'experts en catalogage, organisée à Copenhague par l'I.F.L.A., adopta le principe du "contrôle bibliographique universel" : chaque pays est responsable du recensement de ses propres publications, qu'il doit cataloguer une fois pour toutes, mais il doit mettre à la disposition des autres pays, les données bibliographiques enregistrées sur support magnétique.

Ceci exige une normalisation internationale poussée. Trois années de travaux aboutirent en 1971, à la publication du texte anglais de l'I.S.B.D. (M.) traduit en français et appliqué pour la Bibliographie de la France dès 1973. La norme Z44050 révisée, parut en 1975 et un recueil d'exemples Z44051, en 1976. La notice est conçue pour être entrée sur ordinateur. Elle est divisée en "zones" et la ponctuation est un véritable codage qui permet d'identifier les divers éléments.

En 1974, l'I.F.L.A. publia l'I.S.B.D. (S.), description bibliographique internationale normalisée des publications en série, dont la rédaction suivait de près celle de l'I.S.B.D. (M.). La mise au point de l'I.S.B.D. (S.) avait été rendue délicate par le souci de compatibilité avec les principes du système international de données sur les publications en série (I.S.D.S.), géré par le Centre international d'enregistrement des publications en série (C.I.E.P.S.). Ce centre (créé par l'UNESCO en 1972), a pour rôle de constituer un fichier international des publications en série avec l'aide des centres nationaux.

D'autres projets des descriptions internationales bibliographiques étaient en cours, mais en 1975, on lança l'idée d'un I.S.B.D. (G.), c'est à dire d'une description bibliographique générale qui "coifferait" tous les I.S.B.D. existants. L'adoption du projet entraîna la révision des normes déjà parues : I.S.B.D. (M.) et (S.). Le texte de l'I.S.B.D. (G.) et le nouveau texte de l'I.S.B.D. (S.) furent adoptés en 1977. Ils ont été traduits en français, respectivement en 1978 et 1979. La norme française révisée Z44063, pour les publications en série, parut en avril 1979.

L'I.F.L.A. publia en 1978, le nouveau texte anglais de l'I.S.B.D. (M.). La norme française correspondante Z44050 est toujours en cours de révision. En 1977, ont encore paru en anglais la norme internationale relative aux "non-livres" : I.S.B.D. (N.B.M.), et celle concernant les documents cartographiques : I.S.B.D. (C.M.) traduite en français en 1979. Le texte de l'I.S.B.D. (A.), qui "traite" les livres anciens vient d'être approuvé en janvier 1980. D'autres projets sont encore à l'étude.

Pour la rédaction des vedettes, les principes de la Conférence de Paris (1961), restent valables, à défaut de norme internationale. Un problème particulièrement épineux demeure : celui des collectivités mises en vedettes.

En France, pour assurer une interprétation homogène des normes françaises de catalogage, et les mettre en accord avec les travaux internationaux, le Centre bibliographique national, publia en 1977, le "Guide pratique du catalogueur", destiné à être mis à jour au fur et à mesure des changements.

En informatique, après la prolifération des formats dérivés du format américain MARC, une norme internationale, donnant le schéma général de tout format bibliographique d'échange, fut publiée en 1973 (ISO 2709). La France et quatre autres pays européens, adoptèrent cette même année le format INTERMARC (M) pour les monographies. La Bibliographie de la France -partie officielle- livres, est automatisée depuis le 1er janvier 1975. Pour terminer, nous ajouterons que le format UNIMARC, mis au point par l'IFLA, doit entrer en application en 1981.

Sources

- COMTE (Henri) . - Les Bibliothèques publiques en France . - Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1977, p. 61-62.
- WAGNER (Madeleine) . - Enseignement du catalogage : descriptions bibliographiques : catalogue alphabétique auteurs - titres . - 3è fasc. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1977, p. 1-7.

REMARQUE PREALABLE :

Les définitions données à la fin des normes NF Z 44 050 (1975) et Z 44 063 (1979) n'ont pas été reprises, sauf quand il a paru utile d'y ajouter un complément.

Avant de rédiger les définitions qui suivent, nous avons consulté essentiellement :

- . Normes NF Z 44 060 et 44 061
Z 44 050 (1957)
- . Le guide pratique du catalogueur / Centre national bibliographique
- . Le métier de bibliothécaire / A.B.F.
- . Aide mémoire de catalogage des centres de formation de Bordeaux et Toulouse.

- ACHEVÉ D'IMPRIMER : "Mention qui donne des informations sur l'impression d'un document imprimé et qui figure généralement à la fin." (Z 44 050).

En général, l'achevé d'imprimer donne le nom de l'imprimeur, son adresse postale et la date à laquelle l'impression du livre a été terminée. Il figure soit en bas de la dernière page du texte, soit en pleine page à la fin du livre.

- ADAPTATEUR : Voir : AUTEUR SECONDAIRE

- ANONYME : Ouvrage qui paraît sans nom d'auteur. Sont assimilés à des anonymes, les :

- . ouvrages collectifs comportant plus de trois auteurs pour une seule oeuvre
- . anonymes dévoilés, c'est-à-dire les ouvrages pour lesquels le nom de l'auteur ne figure pas sur la page de titre ou les parties liminaires. On peut distinguer deux types d'ouvrages anonymes dévoilés :
 - 1 - ceux qui contiennent le noms de l'auteur, mais ailleurs qu'au niveau des éléments désignés ci-dessus
 - 2 - ceux qui sont identifiés au moyen d'une source extérieure à l'ouvrage.
- . ouvrages pour lesquels le nom de l'auteur est remplacé par ses seules initiales.

Quand elles ne sont pas regroupées sous un titre uniforme; ou encore sous une vedette de forme, ces monographies sont cataloguées au premier mot du titre

- AUTEUR : L'auteur d'un ouvrage est la personne physique ou la collectivité publique ou privée, responsable du contenu intellectuel de cet ouvrage.

On distingue l'auteur principal de l'auteur secondaire. Seul l'auteur principal - le premier nommé jusqu'à trois auteurs- figure en vedette sur la fiche de base. Lorsqu'une monographie contient plusieurs oeuvres ayant chacune leur(s) auteur(s), la fiche de base a pour vedette le premier auteur principal de la première oeuvre citée sur la page de titre. Des entrées secondaires sont établies pour les auteurs principaux des oeuvres suivantes et pour les auteurs secondaires lorsqu'ils existent.

- AUTEUR D'UN TEXTE ADAPTE : Voir : AUTEUR SECONDAIRE

- AUTEUR PRINCIPAL :

1) Au sens étroit : la personne qui a réellement composé l'ouvrage ; ou la collectivité publique ou privée, qui assume la responsabilité du texte.

2) Par extension :

- . l'auteur d'un index, d'une concordance, d'un commentaire, d'une glose paraissant isolément de l'oeuvre
- . l'imitateur ou l'adaptateur d'un texte classique (cf. Pelletier, P. 7-8)
- . la personne qui a dirigé une interview
- . la personne qui a inspiré une oeuvre rédigée par une autre personne (Ex : Cours d'un professeur transcrit par un élève).
- . la personne qui a confié ses souvenirs à celle qui les a mis en forme (cf. Pelletier, p. 337)

- AUTEUR SECONDAIRE : L'auteur secondaire n'a qu'une responsabilité partielle dans l'élaboration de l'ouvrage. Il doit être distingué du co-auteur. Sont considérés comme auteurs secondaires :

- . le collaborateur qui a aidé à la rédaction du texte (Collab.).
- . les auteurs de préface, introduction, avant-propos (Préf.) et ceux qui ont rédigé notes et commentaires, appendices index et suppléments (Comment.), qui ne forment pas une oeuvre originale par eux-mêmes
- . le continuateur d'un ouvrage (Contin.)
- . le compilateur qui a recueilli et classé des documents dispersés pour former une série, chronologique ou systématique complète (Comp)
- . le rédacteur d'un ouvrage dont une collectivité prend la responsabilité. (Réd.)
- . le directeur de publication qui définit le plan d'un ouvrage, ou dirige une publication en série et coordonne le travail d'une équipe (Dir.)
- . l'éditeur intellectuel, personne privée ou collectivité (publique ou privée), qui atteste du cadre dans lequel la recherche s'est effectuée et sa qualité ; ou encore qui a sélectionné et groupé des textes, signés ou non par d'autres (anthologies, morceaux choisis) (Ed.)
- . l'illustrateur, qu'il soit dessinateur, graveur, peintre ou photographe lorsque le texte l'emporte sur l'image dans l'ouvrage considéré (Ill.)
- . le traducteur d'une oeuvre en langue étrangère (Trad.)
- . l'adaptateur d'un texte connu, ou selon les cas, l'auteur du texte adapté (cf. Pelletier, p. 7-8.) (Adapt.)

- BROCHURE : "Publication non périodique imprimée, (comptant au moins 5, mais pas plus de 48 pages) pages de couverture non comprises". (UNESCO)

Pour une publication plus mince, on parlera de plaquette ou de dépliant.

Une brochure laissant apparaître le nom de l'auteur en signature seulement, sera traitée comme n'importe quel ouvrage ayant l'auteur : l'entrée principale sera faite au nom de l'auteur.

- CARTULAIRE : Recueil de chartes, d'actes octroyés par un souverain et qui attestent des titres de propriété et privilèges temporels, d'une église ou d'un monastère, d'une ville, d'une famille.

Le recueil est catalogué sous la vedette de forme cartulaire, selon la présentation suivante :

Ex : [Cartulaire. Lieu, établissement]
[Cartulaire. Bonne combe, abbaye]

- 7
- CATALOGUE ALPHABETIQUE AUTEURS ET ANONYMES : Catalogue dans lequel les notices sont classées selon l'ordre alphabétique des auteurs et des titres d'anonymes et en respectant l'ordre chronologique de parution pour les éditions successives d'un même ouvrage.
 - CATALOGUE ALPHABETIQUE MATIERES : Catalogue dans lequel les notices sont classées suivant l'ordre alphabétique des sujets traités, et pour une même vedette matière, même auteur, même titre, selon un ordre chronologique inverse : c'est-à-dire l'édition la plus récente en tête.
Ce catalogue s'appelait autrefois, catalogue analytique.
 - CATALOGUE ANALYTIQUE : Voir : CATALOGUE ALPHABETIQUE MATIERES
 - CATALOGUE DICTIONNAIRE : Catalogue présentant dans une suite alphabétique unique, les vedettes auteurs, titres et matières.
 - CATALOGUE METHODIQUE : Voir : CATALOGUE SYSTEMATIQUE
 - CATALOGUE SYSTEMATIQUE : Catalogue dans lequel les notices sont classées suivant les indices d'une classification systématique préétablie (le plus souvent la classification Dewey ou la classification décimale universelle (C.D.U.) Ce catalogue était appelé autrefois, catalogue méthodique. Ne pas le confondre avec le catalogue topographique, qui traduit l'ordre de classement par cotes des ouvrages sur les rayonnages.
 - CATALOGUE TITRES : Catalogue dans lequel les notices sont classées suivant l'ordre alphabétique des titres.
Il est utilisé essentiellement pour :
 - . les publications en séries
 - . les oeuvres d'imagination dans certaines bibliothèques publiques.
 - CATALOGUE TOPOGRAPHIQUE : Catalogue dans lequel les notices sont classées suivant l'ordre des cotes.
L'ordre des notices dans ce fichier, est identique à celui des ouvrages rangés sur les rayonnages dans les magasins ou dans les salles de lecture.
 - CHARTES (Recueil de). Voir : CARTULAIRE
 - CHARTRIER. Voir : CARTULAIRE
 - CO-AUTEUR : Tous les auteurs principaux d'une même oeuvre sont des co-auteurs.
Au-delà de trois auteurs principaux, l'ouvrage est catalogué au premier mot du titre.
Lorsqu'une monographie contient deux ou plusieurs oeuvres, ayant chacune un auteur propre, ces auteurs ne sont pas des co-auteurs, mais des auteurs principaux - chacun pour leur oeuvre.
 - COLLABORATEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
 - COLLECTION PRIVEE (Catalogue de) "Les catalogues anonymes de collections et bibliothèques privées, non mises en vente, ont pour vedette de former le mot collection, suivi des nom et prénom du collectionneur" (NF Z 44 061)
Ex : [Collection Crémieux {Adolphe}].

- COLLECTIVITE : Institution, circonscription administrative, ensemble d'individus groupés en association, syndicat, mutuelle... dont on connaît le nom collectif et qui sont tous dotés de la personnalité morale. On distingue les collectivités privées, publiques et les congrès.
Une collectivité - auteur est responsable du contenu intellectuel d'un ouvrage ; une collectivité - éditrice est responsable de la publication de l'ouvrage.
- COLLECTIVITE PRIVEE : Nom générique qui recouvre toute association de personnes autre que les collectivités publiques et les congrès. C'est le cas des associations professionnelles, syndicats, entreprises, partis politiques.
- COLLECTIVITE PUBLIQUE : "Nom générique recouvrant l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics (et assimilés), les organisations internationales"
- COMPILATEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
- CONGRES : Réunion(s) périodique(s) de personnes qui échangent leurs idées ou se communiquent leurs travaux sur un sujet ou dans une discipline donnés.
On parle aussi de : séminaire, colloque, journées, symposium...
Il faut distinguer le nom officiel du congrès du titre propre à la session.
- CONTINUEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
- COPYRIGHT : "Mention indiquant le titulaire du droit d'auteur sur l'ouvrage ou la publication en série, et l'année d'obtention de ce droit (NF Z 44 050 et 44 063).
La mention de copyright se trouve généralement au verso de la page de titre ; elle se symbolise de la façon suivante : ©
- CORPS DE LA NOTICE : Appellation synonyme de description bibliographique
- COTE : - Elément propre à chaque document et servant au classement de celui-ci
- Il existe plusieurs types de cotes, dont les plus utilisés sont :
 - . cote numérique par format et ordre d'entrée : Le format du volume détermine son affectation dans une tranche numérique précise (+ de 35 cm, entre 25 et 35 cm, moins de 25 cm) et à l'intérieur de cette tranche numérique chaque unité bibliographique est inscrite au fur et à mesure des acquisitions.
Ex : 820 342.
Les brochures font l'objet d'une tranche numérique particulière.
 - . cote alphanumérique : l'élément chiffré de la cote est précédé par une lettre notifiant le secteur (la discipline) dans lequel se situe l'ouvrage (cf. instructions 1962) pr. les B.U.
Ex : L (Sciences économiques) ; M (Sociologie)
 - . Pour les ouvrages classés en libre-accès la forme abrégée de l'indice Dewey ou CDU, suivie des trois premières lettres du nom de l'auteur (ou du 1er mot du titre) sert au classement de l'ouvrage sur les rayonnages et tient lieu de cote.
Ex : 914.45
LEB
- Rem : Ne pas confondre cote et indice.

- 9
- COUTUME : Usages locaux érigés en principes de droit. Les coutumes sont classées sous la vedette de forme coutume, selon la présentation suivante :
Ex : [Coutume. Lieu.]
[Coutume. Brabant (duché).]
 - COUVERTURE : Feuille de papier ou de carton recouvrant le dos et les plats d'un volume broché.
 - DEPOT LEGAL : "Mention figurant à l'achèvement d'imprimer ou en tenant lieu, indiquant le numéro d'ordre et la date de la publication dans le registre de l'imprimeur" (NF Z 44 050).
Il ne faut pas confondre la mention de dépôt légal (D.L.), avec le cachet de dépôt légal apposé par les bibliothèques habilitées à assurer ce service. Ce cachet se compose de trois éléments : abréviation de dépôt légal, date d'arrivée du document à la bibliothèque, n° d'entrée et éventuellement nom de la bibliothèque qui le réceptionne.
Ex : D.L-7-10-1978-13707 W
D.L-72 00881 IMPR LYON
On distingue le dépôt légal imprimeur reçu à la B.M. du chef lieu du département où se situe l'imprimerie, et le dépôt légal éditeur reçu par la B.N.
 - DEPOUILLEMENT DE COLLECTION : Il a pour objet de regrouper dans un fichier spécifique, (fichier de collections) les notices des volumes des collections suivies, que possède la bibliothèque.
Le bibliothécaire peut procéder de 2 façons :
 - soit intercaler, derrière la fiche de publication en série rédigée pour la collection, un exemplaire des fiches de base de chacun des volumes
 - soit établir une fiche de dépouillement de collection, qui comporte les éléments essentiels de la fiche de publication en série et les notices abrégées de chaque volume que possède la bibliothèque.
 - DIRECTEUR DE PUBLICATION. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
 - EDITEUR COMMERCIAL : Personne physique ou collectivité responsable financièrement et légalement de la publication d'un document.
 - EDITEUR INTELLECTUEL. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
 - ENCART : Feuilles(s) volante(s) ou petit(s) cahier(s) insérés dans un ouvrage.
 - ENTREE. Voir : VEDETTE
 - ETABLISSEMENT PUBLIC : Personne morale administrative chargée de gérer un service public.
Du point de vue du catalogage, sont assimilés aux établissements publics :
 - . les établissements d'enseignement et de recherche
 - . les chambres de commerce et de métiers
 - . les entreprises nationalisées
 - . les bibliothèques
 - . les musées
 - . les hôpitaux
 - . les oeuvres de bienfaisance.
- Rem : Les dépôts d'archives n'entrent pas dans cette catégorie et seront catalogués au nom de la collectivité territoriale dont ils dépendent.
Ex : FRANCE. Archives nationales
HERAULT. Archives départementales
MONTPELLIER. Archives communales

- ETAT DE COLLECTION (périodiques et publications assimilées) : Indication des dates et toisons extrêmes de la collection conservée dans une bibliothèque, avec indication des lacunes (lac.) éventuelles..

L'état d'une collection dans une bibliothèque donnée ne coïncide pas nécessairement avec les indications figurant dans la zone de la numérotation. L'état de la collection ne fait pas partie du corps de la notice, mais figure au-dessous de celle-ci, bien détaché.

- EXPOSITION : Présentation publique d'oeuvres d'art ou de produits.

On distingue :

- 1) les expositions périodiques qui se tiennent régulièrement. Ce sont les foires, salons, expositions internationales ou universelles. Les catalogues de ces manifestations sont traités comme des publications de congrès.
- 2) les expositions temporaires dont la durée est limitée. Leurs catalogues font l'objet d'une vedette de forme
[Exposition. Lieu - Date] Ex : [Exposition. Lourdes. 1978]
- 3) les expositions itinérantes réalisées pour être présentées à la demande dans des lieux, différents.
Leurs catalogues sont regroupés sous la vedette de forme.
[Exposition itinérante].

Rem : synonyme allemand : Ausstellung
 synonyme anglais : exhibition

Quelle que soit la langue, la vedette de forme reste la même
[Exposition. Lieu. Date].

- EXTRAIT : "Partie d'un livre ou d'un périodique publiée séparément et conservant la pagination originale." (NF Z 44 050).
Ne pas confondre avec le tiré à part.

- FICHE DE BASE : C'est la fiche établie par le bibliothécaire tant qu'il a le document en mains et qui peut être conservée pour un usage interne. Elle sera multipliée en autant d'exemplaires que nécessaire pour alimenter les différents fichiers pour le public.

Elle comprend :

- . la vedette principale auteur et anonyme
- . la description bibliographique
- . la cote (qui peut être l'indice systématique abrégé si le document est en accès libre)
- . les rappels de vedette.
 - co-auteur(s) d'un même ouvrage et successivement auteurs et titres des autres oeuvres contenues dans la monographie
 - auteur(s) secondaire(s)
 - titre(s)
 - vedette(s) matière
 - indice(s) systématique(s)
- . les indications à usage interne, telles que n° d'acquisition ou nombre de fiches à multigraphier...

Rem : Le rappel de vedettes peut être mentionné au verso de la fiche.
Les indications à usage interne figurent toujours au verso.

- FICHE DE RENVOI : "Renvoi de vedette dans un même catalogue" (NF Z 44 050)
Ne pas confondre un renvoi avec une vedette secondaire.

- FICHE DE TITRE : Elle est réalisée à partir d'une fiche de base portant en surcharge dans l'angle supérieur gauche, les 1er mots du titre. Elle est utilisée en tant que :
 - . fiche secondaire d'un catalogue auteurs-anonymes, lorsque l'ouvrage nécessite une entrée secondaire au titre.
 - . fiche d'un catalogue titres d'oeuvres d'imagination.
 Il ne faut pas la confondre avec la fiche de base d'un ouvrage anonyme.
- FICHE PRINCIPALE : Reproduction identique de la fiche de base, destinée à être intercalée au catalogue auteurs-anonymes.
- FICHE MATIERE : Fiche de base portant en surcharge, dans l'angle supérieur gauche, la vedette-matière souvent dactylographiée en rouge. Cette fiche matière est destinée, comme son nom l'indique, à être intercalée au catalogue alphabétique matières.
- FICHE SECONDAIRE : Elle est réalisée à partir d'une fiche de base, portant en surcharge dans l'angle supérieur gauche, une entrée secondaire (titre, co-auteur, auteur secondaire). Elle est destinée à être intercalée au catalogue alphabétique auteurs-anonymes.
- FORMAT : Dimension caractéristique d'un imprimé. On distingue :
 - 1) le format réel (ou format bibliographique) qui correspond pour un livre antérieur à 1811 (livre ancien) au nombre de fois où la feuille de papier a été pliée pour former un cahier. Ce format s'exprime au moyen d'expressions qui traduisent l'opération décrite (in-4°), in octavo (in-8°), etc...
 - 2) le format conventionnel qui désigne une échelle de dimensions admises pour la commodité du classement des volumes sur les rayons (classement par format et ordre d'entrée).
 - 3) le format apparent qui est exprimé par la hauteur de la couverture, donnée en centimètres.

Rem. : Dans le cas de volumes oblongs ou de dimensions inhabituelles, on peut ajouter à la hauteur du volume sa largeur.
 Ex : 12cm x 20cm.
- FRONTISPICE : Planche illustrée qui précède la page de titre, souvent portrait de l'auteur.
- I S B N (International standard book number) : il permet l'identification au niveau international de chaque titre, de chaque édition d'un titre et de chaque éditeur. Ce numéro international normalisé se décompose en quatre éléments, dont les trois premiers sont de longueurs variables
 - . le n° d'identification du groupe national géographique ou linguistique
 - . le n° de la maison d'édition
 - . le n° d'identification dans la production de l'éditeur
 - . le chiffre de contrôle pour la vérification automatique

Ex : Manuel de secourisme / de Norbert Vieux et Pierre Jolis, éd. 1975, a pour ISBN 2-257-60903-4

 - . 2 désigne le groupe francophone
 - . 257 désigne l'éditeur (Flammarion)
 - . 60 903 désigne le n° de cet ouvrage chez l'éditeur
 - . 4 est le chiffre de contrôle.

- 12
- I S S N (International standard serial number). Il est aux publications en série, ce qu'est l'ISBN aux monographies.
Un numéro international de publication en série est attribué à chaque titre-clé de publication en série ; ceci dans le cadre du Système international de données sur les publications en série (I.S.D.S.). Il se compose de huit chiffres en deux groupes. Le dernier chiffre sert au contrôle.
Ex : Bulletin d'informations / Association des bibliothécaires français,
a pour ISSN 0004-5365
. 5 est le chiffre de contrôle.
 - ILLUSTRATEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
 - INDICE SYSTEMATIQUE : "Symbole numérique alphabétique ou alpha numérique, tiré d'une classification et attribué à un ouvrage à partir d'une analyse de son contenu".
 - JAQUETTE : Chemise à caractère publicitaire qui protège la couverture ou la reliure d'un livre.
 - LIVRE : "Publication non périodique imprimée, comptant au moins 49 pages - pages de couverture non comprises" (d'après l'UNESCO).
 - MELANGES : Ouvrage collectif offert à une personnalité, ou dédié à sa mémoire, et consacré à la discipline dans laquelle ce maître s'est illustré.
Sont exclus les ouvrages collectifs consacrés à la vie et à l'oeuvre d'une personnalité, bien qu'ils s'intitulent parfois "mélanges".
Les mélanges font l'objet d'une vedette de forme :
[Mélanges Nom (prénom)]
Ex : [Mélanges Abramovitz (Moses)]
Synonymes : Essays, Festschrift, Studi, Homenaje, Album, Miscellanae
 - NOTE (Zone des) Zone utilisée pour compléter la description bibliographique lorsque les règles de cette description ne permettent pas d'introduire certaines informations. Les notes peuvent concerner n'importe quel point de la présentation de la publication ou son contenu. Elles sont classées dans le même ordre que celui des zones concernées et peuvent être suivies de précisions n'ayant aucun rapport avec une zone particulière.
Rem : Pour les publications en série, la périodicité est la première des notes.
 - NOTICE CATALOGRAPHIQUE : Elle rassemble les éléments suivants : la vedette, la description bibliographique proprement dite, la cote, le rappel des vedettes et pour les périodiques, l'état de la collection.
Les catalogues collectifs introduisent la localisation.
La notice catalographique est destinée à figurer soit dans un catalogue manuel sur fiche, soit dans un catalogue imprimé, soit dans un catalogue informatisé..
 - NUMERO SPECIAL : Numéro exceptionnel d'une publication en série, consacré à un seul sujet et portant un titre. Il est traité comme une monographie ; à ce titre, il peut avoir un ou des auteurs, ou être anonyme. Quand le numéro spécial n'est pas compris dans l'abonnement, et/ou la périodicité, et/ou la numérotation, et/ou la pagination, il prend le nom de supplément.
Les suppléments réguliers de périodiques peuvent former des collections.
 - OBLONG (format) : Se dit d'un format plus large que haut. Au niveau de la collation on indique ce format en notant la hauteur et la largeur du volume.
Ex.: 15 x 28 cm
h x l

- PREFACIER. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
- PSEUDONYME : Nom d'emprunt dissimulant l'identité véritable d'un ou plusieurs auteurs. Dans ce dernier cas, on parlera de pseudonyme collectif.
Un auteur peut publier seulement sous un pseudonyme et ne jamais signer de son nom véritable. Il peut aussi écrire alternativement sous son pseudonyme (parfois même plusieurs) ou son nom véritable.
- RAPPEL DES VEDETTES : Énumération des entrées choisies pour les différents catalogues (à l'exception bien entendu, de la vedette principale)
Le rappel des vedettes figure au bas de la fiche de base ou au verso.
- REDACTEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
- SUITE : Monographie en plusieurs volumes (ou fascicules) dont on connaît le plan de parution. Sa publication est étalée dans le temps, mais limitée à priori.
- SUPPLEMENT. Voir : NUMERO SPECIAL
- TERME GENERIQUE : Mot ou expression figurant dans le titre de la publication en série et indiquant simplement son genre : bulletin, cahiers, annales ... Seul ou suivi d'une mention de responsabilité, il forme le titre propre de la publication en série.
On peut considérer comme terme générique, tout titre de publication en série, qui ne devient significatif qu'accompagné de la mention de responsabilité.
- TIRÉ A PART : "Impression séparée d'une partie d'ouvrage ou d'un article de périodique, ayant en outre une pagination propre. (d'après l'ancienne norme Z 44 050).
Rem : Ne pas confondre Tiré à part et Extrait.
- TITRE (FAUX-) : Titre, parfois abrégé, qui précède la page de titre proprement dite. Ne pas confondre le faux-titre avec l'avant-titre, qui se présente sur la page de titre, avant le titre propre.
- TITRE DE FORME. Voir : VEDETTE DE FORME
- TITRE DE REGROUPEMENT : Il sert à regrouper sous une vedette auteur, des publications dont les titres propres comprennent des éléments similaires.
Il s'agit fréquemment de documents datés : constitution, discours, recensement. Certains titres de regroupement peuvent être utilisés comme vedette de forme : traité, convention collective lorsqu'il y a plus de trois auteurs. Le titre de regroupement est transcrit en minuscules et entre **[]**, comme la vedette de forme.
Ex : GISCARD D'ESTAING (Valéry). - **[Discours. 1979, 31 décembre]**.
- TITRE ORIGINAL : Lorsqu'on a affaire à une traduction, on appelle titre original, le titre de l'oeuvre originale exprimé dans la langue.
- TITRE UNIFORME : Titre conventionnel pris comme vedette d'anonyme, servant à regrouper les différentes éditions et traductions de grands textes religieux ou littéraires.
Ex : Elie de Saint Gilles
Prise d'Orange
Le titre précisé par la langue, est transcrit entre **[]**
Ex : **[Aie d'Avignon. Français moderne]**
La norme Z 44 061. & 4.32, demande d'indiquer comme dernier élément du titre uniforme, la date de publication de l'ouvrage. Cette disposition est abandonnée dans le "guide pratique du catalogueur" afin d'éviter semble-t-il, la confusion entre la date de publication et la date de parution du texte original.
Rem : Ne pas confondre les titres uniformes avec les titres de regroupement qui sont utilisés sous des vedettes auteurs.

- 14
- TOME : Division d'une monographie, suivant son contenu intellectuel. Cette division ne correspond pas toujours à la division matérielle en volumes.
Ex : 1 tome en 3 volumes.
 - TRADUCTEUR. Voir : AUTEUR SECONDAIRE
 - TRANSLITTERATION : Transposition d'un texte par équivalence de lettre à lettre, dans un autre alphabet.
Ne pas confondre avec la transcription qui est une transposition phonétique.
 - VEDETTE : Élément de la notice catalographique, servant au classement dans un catalogue déterminé. La vedette est inscrite généralement en haut et à gauche de la fiche.
Dans le catalogue auteurs, la vedette est un auteur ou un titre ; dans le catalogue matière, un mot matière ; dans le catalogue systématique, un indice de classification ; dans le catalogue topographique, une cote.
 - VEDETTE DE FORME ou TITRE DE FORME : Vedette conventionnelle d'anonyme établie non à partir du titre d'un ouvrage, mais à partir de son genre. Elle est utilisée pour regrouper des publications de même type, dont le contenu est variable. La vedette est transcrite en minuscule, entre []. Font l'objet de vedettes de forme : les cartulaires, les catalogues d'expositions temporaires, les catalogues de vente, par exemple.
Ex : [Exposition. Montpellier. 1980].
 - VEDETTE PRINCIPALE : C'est la vedette qui figure en tête de la fiche principale, dans le catalogue auteurs-anonymes. Il s'agit soit de l'auteur principal, soit du 1er nommé des co-auteurs, soit d'un titre uniforme ou d'une vedette de forme. Si aucune de ces vedettes ne convient, le titre propre tient lieu de vedette principale.
Pour les publications en série, le titre propre ou le titre clé tiennent lieu de vedette principale.
 - VEDETTE SECONDAIRE : Il s'agit des vedettes du catalogue auteurs-anonymes, autres que la vedette principale. Ce sont les entrées secondaires : co-auteurs, auteurs principaux d'autres oeuvres contenues dans la monographie, auteurs secondaires et titres. La liste des vedettes secondaires figure en rappel des vedettes au bas ou au verso de la fiche de base.
 - VOLUME : Division matérielle d'une monographie, par opposition au tome qui traduit la division intellectuelle. Un tome peut comprendre plusieurs volumes ou vice-versa. Ex : 1 tome en 3 volumes ou 3 tomes en 2 vol. Dans les publications en série, un volume peut correspondre à une livraison ou à un ensemble de livraisons minces (appelées fascicules ou numéros). La division et la numérotation en volumes, sont établies par l'éditeur de la publication et correspondent pour les publications périodiques à une tranche chronologique : année, semestre, trimestre ...

ABREVIATIONS

REMARQUE PREALABLE :

Pour établir cette liste d'abréviations, nous avons eu recours aux listes déjà existantes, qui figurent dans les manuels de catalogages, tels que :

- . Manuel de catalogage / Cécile GITEAU.
- . Guide pratique du catalogueur / Monique PELLETIER

Nous avons utilisé également les abréviations mentionnées dans les normes : Z 44 050 ; 44 051 ; 44 063.

En cas d'usages différents, nous avons toujours retenu la forme admise par la norme I S O 832- 1975

Nous avons cru utile de faire figurer les abréviations relatives aux divers ordres religieux, et qui servent parfois à l'établissement de la vedette-auteur.

-.-.-

Abbildung	Abb.	Avant-propos	Av.pr.
Abdruck	Abdr.	Avant propos (rédacteur de 1')	Préf.
Abhandlung	Abh.		
Abteilung	Abt.	Band	Bd.
Adaptateur	Adapt.	bearbeitet	bearb.
Adaptation	Adapt.	Bearbeitung	Bearb.
Ancien Testament	A.T.	begründet	begr.
Anhang	Anh.	Beilage	Beil.
Annexe	ann.	Beitrag	Beitr.
Annotated	annot.	Bénédictins (Ordre de Saint Benoit)	O.S.B.
Annotateur	Annot.	bewerkt	bew.
Annotation	annot.	Bibliografia	bibliogr.
Annuel	annuel	Bibliographie	bibliogr.
Anotador	Anot.	Bibliographique	bibliogr.
Appendice	append.	Bibliography	bibliogr.
Arranged	arr.	Biennial	biennial
Auflage	Aufl.	Bimestriel	bimest.
Augmenté(e)	augm.	Biographique	biogr.
Augmented	augm.	Broché	br.
Ausgabe	Ausg.	Buchdruckerèi	Buchdr.
ausgewählt	ausgew.	Buchhandlung	Buchh.
Autographe	autogr.		

Caractère	car.	Diffusion	diff.
Carmes déchaussés (Ordre des Carmes déchaussés)	O.C.D.	Directeur	Dir.
Cartonné	cart.	Directeur de publication	Dir.
Catalogue	cat.	Direction	dir.
Centimètres	cm	Direttore	Dir.
Century	cent.	Direzione	dir.
Chapitre	chap.	Dirigé	dir.
Chronologie	chronol.	Discographie	discogr.
Chronologique	chronol.	Dissertation	diss.
Circa	ca	Dissertazione	diss.
Collaborateur	Collab.	Document	doc.
Collaboration	collab.	Documento	doc.
Collection	coll.	Dominicain (Ordre prêcheur)	O.P.
Collezione	collez.	Druck	Dr.
Colonne	col.	durchgesehen	durchges.
Commentaire	comment.	Edición	ed.
Commentary	comment.	Editado	ed.
Commentateur	Comment.	Edité	éd.
Compagnia	comp.	Edited	ed.
Company	Co.	Editeur	Ed.
Compilateur	Comp.	Edition	éd.
Compilation	comp.	Edito	ed.
Compilé	comp.	Editoꝝ	Ed.
Compiled	comp.	Editore	Ed.
Complément	compl.	Edizione	ed.
Complémentaire	compl.	Einführung	Einf.
Complété	compl.	eingeleitet	eingel.
Compositeur	compos.	Einleitung	Einl.
Continueur	contin.	Enlarged	enl.
Continuation	contin.	Entièrement	ent.
Continué	contin.	Ergänzungsheft	Erg.Heft
Continued	contin.	erklärt	erkl.
Copyright	cop.	erläutert	erl.
Corrected	corr.	erweitert	erw.
Corrigé	corr.	Et alii	et al.
Couleur(s)	coul.	Exemplaire	ex.
Couverture	couv.	Exemple	ex.
Dactylographié	dactyl.	Extrait	extr.
Dépliant	dépl.	Fac-similé	fac-sim.
Dépôt légal	D.L.	Fascicolo	fasc.
Diffusé	diff.	Fascicule	fasc.
		Fasciculo	fasc.

Feuillet(s)	f., ff.	Lieferung	Lfg.
Figure(s)	fig.	Liminaire	lim.
Franciscains (Ordre des Frères mendiants)	O.F.M.	Lithographie	lithogr.
Fratelli	Flli	Livraison	livr.
Frontespizio	front.	Manoscritto	ms.
Frontispice	front.	Manque	mq.
Frontispiece	front.	Manuscript(s)	ms, mss.
Gebrüder	Gebr.	Manuscrit(s)	ms., mss.
gedruckt	gedr.	Mélanges	mél.
Graphique	graph.	Mémoire	mém.
Graveur	grav.	Mensuel	mens.
Gravure	grav.	Miscellanea	misc.
Handschrift (en)	Hs., Hss.	Mitarbeiter	Mitarb.
Hebdomadaire	hebd.	Mitteilung	Mitt.
Heft	H.	Multigraphié	multigr.
Herausgeber	Hrsg.	Musique	mus.
herausgegeben	hrsg.	Nachfolger	Nachf.
Hors commerce	h.c.	Nachwort	Nachw.
Hors-texte	h.-t.	Neue Folge	N.F.
Id est	i.e.	Neue Reihe	N.R.
Illustrateur	Ill.	Neue Serie	N.S.
Illustration	ill.	new series	n.s.
Illustrazione	ill.	Nouveau	nouv.
Illustré	ill.	Nouveau Testament	N.T.
Imprimé	impr.	Nouvelle	nouv.
Imprimerie	impr.	Number	n°
Imprimeur	Impr.	Numbered	num.
Inaugural-Dissertation	Inaug.-Diss.	Numerato	num.
Including	incl.	Numéro (italien)	n.
Incomplet	inc.	Numéro (français)	n°
Incompleto	incompl.	Numéroté	num.
Introduccion	introd.	Nuova série	n.s.
Introduction	introd.	Oblong	obl.
Introduzione	introd.	Original	orig.
Jahrgang	Jg.	Page(s)	p.
Jahrhundert	Jahrht.	Page de titre	p.de t.
Jésuites (Société de Jésus)	S.J.	Page liminaire	p.lim.
Lacunes	lac.	Paginé	p.
Librairie	libr.	Périodicité	périod.
		Périodique	périod.
		Photographe	photogr.

Photographie	photogr.	Sans date	s.d.
Planche	pl.	Sans lieu	S.l.
Portrait	portr.	Sans nom	s.n.
Porträt	Portr.	Seite	S.
Postface	postf.	Selbstverlag	Selbstverl
Postfacier	Postf.	Semestriel	semest.
Précédé	préc.	Série	sér.
Préface	préf.	Side	S.
Préfacier	Préf.	Siglo	s.
Préfazione	préf.	Société	soc.
Presse	presse	Sondert-Abdruck	Sondert-Abdr
Printing	print.	Supplément	suppl.
Pseudonym	pseud.	Tabella	tabel.
Pseudonyme	pseud.	Tabelle	Tab.
Publication	publ.	Table (espagnol)	Tab. *
Publié	publ.	Table (français)	Table
Publikation	Publ.	Tableau	tabl.
Publisher	publ.	Teil	T.
Quotidien	quotid.	Thèse	Th.
Rapporteur	Réd.	Tipografia	tip.
Recto	r°	Tome	t.
Recueil	rec.	Tomo	t.
Rédacteur es qualités	Réd.	Tradotto	Trad.
Rédaction	rédi.	Traducteur	Trad.
Redakteur	Red.	Traduction	trad.
Redattore	Red.	Traduit	trad.
Rédigé	rédi.	traduzione	trad.
Refondu.	ref.	Translated	transl.
Reihe	R.	Translator	Transl.
Réimpression	réimpr.	Translation	transl.
Relié	rel.	Trimestriel	trimest.
Reliure	rel.	Übersetzer	übersetz.
Remanié	rem.	übertragen	übertr.
Reproduction	reprod.	verändert	veränd.
Reproduktion	Reprod.	verbessert	verb.
Résumé	rés.	Verfasser	Verf.
Revised	rev.	Verlag	Verl.
Revu	rev.	vermehrt	verm.
Riveduto	riv.	Verso	v°
Sammlung	Samml.	Volume	Vol.
		Vortitel	Vort.
		Vortitel	Vort.
		Vorwort	Vorw.
		Zusammenfassung	Zsfg.
		zusammengestellt	zsgest.

BIBLIOGRAPHIE

Remarque préalable : Cette bibliographie ne cite que les instruments de travail encore utilisables.

1) Guide de référence :

- . BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Paris. Centre bibliographique national. - Guide pratique du catalogueur / par Monique Pelletier. - Paris : Bibliothèque nationale, 1977.

2) Normes de catalogage de l'Association française de normalisation (AFNOR). Courbevoie.

- . NF Z44050, janvier 1975 : catalogues alphabétiques d'auteurs et d'auteurs anonymes : rédaction de la notice bibliographique. - 1977.
- . Fascicule de documentation NF Z44051, novembre 1976 : catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes : présentation matérielle de la notice catalographique. - 1976.
- . NF Z44060, octobre 1955 : les catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes : choix de vedettes : collectivités - auteurs. - 1970.
- . NF Z44061, août 1963 : les catalogues d'auteurs et d'anonymes : choix des vedettes. - 1970.
- . Fascicule de documentation NF Z44062, juillet 1963 : classement des noms propres étrangers comportant des particules ou d'autres éléments accessoires : répertoire de quelques usages nationaux. - 1970.
- . NF Z44063, avril 1979 : catalogage des publications en série : rédaction de la notice bibliographique. - 1979.

3) Normes de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA). La Haye. Traduction française.

- . ISBD (G) : Description bibliographique internationale normalisée générale... : texte annoté ... ; trad. française établie à la Bibliothèque nationale du Québec. - Paris : Bibliothèque nationale, 1979.
- . ISBD (S) : Description bibliographique internationale normalisée des publications en série ... ; trad. française établie à la Bibliothèque nationale du Québec. - Paris : Bibliothèque nationale, 1978.

4) Vedettes

- . FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. La Haye. International Office for U.B.C. Londres. - Names of persons : national uses for entry in catalogues. - 3rd ed. - London : IFLA, 1977.

- . FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. La Haye. - Liste internationale des vedettes uniformes pour les classiques anonymes... éd. provisoire / par Roger Pierrot. - Paris : IFLA, 1964.
- . FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. La Haye. International office for U.B.C. Londres.-Anonymous classics : a list of uniform headings for european literatures / comp. by the IFLA international office for UBC ; ed. by Rosemary C. Hewett. - London : IFLA, 1978.
- . FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. La Haye. - Liste internationale de formes approuvées pour le catalogage des noms d'Etats... éd. provisoire / par Mme Suzanne Honoré. - Paris : IFLA, 1964.
- . RODINSON (Maxime), PIERROT (Roger). - Le Catalogage de la Bible. In : "Bulletin des bibliothèques de France", 1ère année, n° 11, novembre 1956, p. 767-783.
- . Dictionnaire des pseudonymes / présenté par Henry Coston. - Paris : "Lectures françaises", 1965-1969. - 2 vol. Numéros spéciaux de "Lectures françaises", juin 1965 et décembre 1969.
- . FONTVIEILLE (Jean). - Le Nom des écrivains d'Afrique noire : essai de catalographie. In : "The bibliography of Africa : proceedings and papers of the International conference on African bibliography, Nairobi, 1967. - London : F. Cass, 1970.
- . FONTVIEILLE (Jean). - Le Nom des écrivains d'Afrique noire francophone : propositions pour la catalographie de leurs oeuvres. In : WAGNER (Madeleine). - Enseignement du catalogage : descriptions bibliographiques : catalogue alphabétique auteurs-titres : 3è fasc. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1977.

5) Manuels

- . ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES. Villeurbanne. Centre de Paris. - Travaux pratiques de catalogage / préf. de Jacques Breton. - E.N.S.B. : Centre de Paris, 1979. - 2 fasc.
- . ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES. Villeurbanne. Centre régional de Montpellier. - (Ensemble de documents sur le catalogage / par Michel Libes). Encore non publié.
- . MERLET (René-Lucien), MAYEUR (Bernard). - Aide-mémoire de catalogage. - Bordeaux : Bibliothèque interuniversitaire, 1977.
- . WAGNER (Madeleine). - Enseignement du catalogage : descriptions bibliographiques : catalogue alphabétique auteurs-titres. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1976-1977.
1975-1976 (12è promotion). - 2 fasc.
1976-1977 (13è promotion). - 3 fasc.

6) Abréviations - Normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Genève.

- . ISO 832, 1975 : Documentation : références bibliographiques : abréviations de mots typiques. - 1975.
- . ISO 833, 1974 : Documentation : liste internationale d'abréviations de mots dans les titres de périodiques. - 1974.

7) Autres documents

- . Règles de classement des notices. In : PIERROT (Roger), PELLETIER (Monique). - Catalogue auteurs, collectivités-auteurs, anonymes. - Paris : E.N.S.B., 1969, p. 41-50.
- . UNESCO, Paris. - Principes de l'ISDS// préparés par le Centre international d'enregistrement des publications en série. - Paris : UNESCO, 1973.

LES CATALOGUES DE LA BIBLIOTHEQUE

DICHTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :
une philosophie de la vente / par Ernest

BLEUSTEIN-BLANCHET (Marcel) . Préf.

DICHTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :
une philosophie de la vente / par Ernest
Dichter ; préf. de Marcel Bleustein-Blanchet.
- Paris : A. Fayard, 1970. - 309 p. : ill. ;
22 cm.

ISBN

Catalogue alphabétique
auteurs / titres

Publicité

Catalogue alphabétique
matières

DICHTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :

Psychologie sociale

Catalogue systématique
indices C.D.U.
ou Dewey)

659.1.013

DICHTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :
une philosophie de la vente / par Ernest

Catalogue topographique

301.151

DICHTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :
une philosophie de la vente / par Ernest
Dichter ; préf. de Marcel Bleustein-Blanchet.
- Paris : A. Fayard, 1970. - 309 p. : ill. ;
22 cm.

659.1
DIC DICTER (Ernest) .- La Stratégie du désir :
une philosophie de la vente / par Ernest
Dichter ; préf. de Marcel Bleustein-Blanchet.
- Paris : A. Fayard, 1970. - 309 p. : ill. ;
22 cm.

ISBN

MONOGRAPHS

-:-:-:-

MONOGRAPHIES

Dans la colonne zone, les chiffres donnés ont la signification suivante

- 1 - Zone du titre
- 2 - Zone de l'édition
- 3 - Zone de l'adresse
- 4 - Zone de la collation
- 5 - Zone de la collection
- 6 - Zone des notes
- 7 - Zone de l'ISBN
- 8 - Dépouillement

<u>/</u> <u>Barre oblique</u>	<u>ZONE</u>
. Mention d'auteur	1, 2, 5, 6
<u>[]</u> <u>Crochets carrés</u>	
. Interpolation (information prise ailleurs que dans la principale source d'information)	1, 2, 3, 5
. Signalent [sic] ou rectifient [i.e. ...] les graphies fautives	1, 2, 3, 5, 6
. Donnent les compléments nécessaires à l'identification des villes	3
. Donnent la date de l'ère chrétienne si la date est donnée dans une autre ère	3
. Rectifient les dates fautives [i.e. ...] , ou donnent une date approximative	3
. Signalent les paginations ou foliotations non numérotées	4
. Rectifient les paginations ou foliotations fautives [i.e. ...]	4
<u>:</u> <u>Deux points</u>	
. Avant autre titre ou complément de titre	1
. Avant éditeur commercial	3
. Avant imprimeur	3
. Avant la mention d'illustration	4
. Entre les indications composant la mention de thèse	6
. Devant le titre original d'une oeuvre traduite	6
. Séparent la to maison du titre, dans un dépouillement	8

	<u>ZONE</u>
= <u>Egale</u>	
. Titre parallèle	1
. Titre parallèle de la collection et de la sous-collection	5
→ <u>Flèche</u>	
. Dans une monographie en cours de publication, suit la date d'édition du premier volume publié	3
" " <u>Guillemets</u>	
. Citation du titre	1, 5, 6
x <u>Multiplié par</u>	
. Lie les mesures des dimensions des ouvrages de formats oblongs ou inhabituels (hauteur x largeur)	4
() <u>Parenthèses</u>	
. Complément de l'adresse de l'éditeur commercial (éditeurs occasionnels)	3
. Lieu d'impression et nom de l'imprimeur	3
. Collation du matériel d'accompagnement	4
. Collection	5
. Addition à l'ISBN	7
& <u>Perluère</u>	
N'est plus utilisé	
+ <u>Plus</u>	
. Avant matériel d'accompagnement	4
. <u>Point</u>	
. Titres propres de plusieurs ouvrages d'auteurs différents dans le même volume (à partir du second titre)	1, 6
. Sous-collection	5
. Plusieurs ISBN (à partir du second)	7
? <u>Point d'interrogation</u>	
. Après un lieu de publication probable	3
. Après une date, indique une date approximative	3
... <u>Points de suspension</u>	
. Suppression dans le titre	1, 5, 6
. Suppression d'auteur (plus de quatre auteurs ... [et al.])	1, 2
. Suppression des titres suivant un nom d'auteur (, ...)	1, 2

ZONE

- . - Point - tiret
 - . Entre la vedette et la notice bibliographique 1
 - . Entre les zones (annonce la zone suivante) 2, 3, 4, 5, 7
 - . Entre les différentes notes (annonce la note suivante) 6
- ;
Point virgule
 - . Sépare les titres propres de plusieurs ouvrages du même auteur réunis dans un même volume 1, 6
 - . Sépare les mentions d'auteurs ayant des rôles différents 1, 2
 - . Devant le deuxième et troisième lieu d'édition 3
 - . Devant le deuxième et troisième lieu d'impression 3
 - . Avant le format 4
 - . Avant la numérotation à l'intérieur de la collection et de la sous collection 5
- Tiret
 - . Sépare les dates extrêmes de parution d'une monographie en plusieurs volumes 3
 - . Entre les différentes paginations d'un même volume, si si elles n'excèdent pas trois 4
 - . Entre les deux nombres d'un volume double 5
- ,
Virgule
 - . Sépare les éléments d'un titre juxtaposé 1
 - . Sépare, à l'intérieur d'une mention d'auteur, les noms des auteurs remplissant une même fonction, lorsqu'il n'y a pas de conjonction et 1, 2
 - . Devant la date d'édition 3
 - . Devant le nombre de pages lorsqu'il suit le nombre de volumes et entre les paginations des volumes d'un même ouvrage non dépouillé 4
 - . Devant l'ISSN de la collection et de la sous-collection 5
 - . Sépare à l'intérieur de la sous-collection, le numéro de série, du titre de cette sous-collection 5

MONOGRAPHIES

ZONE 1 - TITRE ET MENTION D'AUTEUR

Titre propre = titre parallèle = titre parallèle / mention d'auteur

Titre propre : autre titre ou complément du titre : autre titre
ou complément du titre ; / mention d'auteur

Titre propre : autre titre ou complément du titre = titre parallèle
: autre titre ou complément du titre / mention d'auteur

Titre propre / mention d'auteur = titre parallèle / mention d'auteur

Titre propre / mention d'auteur ; deuxième mention d'auteur ;
troisième mention d'auteur

Titre propre / mention d'auteur . Titre propre / mention d'auteur

Titre propre ; titre propre / mention d'auteur

Titre propre

ZONE 2 - EDITION

. - Mention d'édition

. - Mention d'édition / mention d'auteur

. - Mention d'édition / mention d'auteur ; deuxième mention d'auteur ; autre
mention d'auteur

ZONE 3 - ADRESSE

. - Lieu de publication : nom de l'éditeur, date (lieu d'impression : nom de
l'imprimeur)

. - Lieu de publication ; lieu de publication : nom de l'éditeur, date

. - Lieu de publication : nom de l'éditeur : nom de l'éditeur, date

. - Lieu de publication : nom de l'éditeur ; lieu de publication : nom de
l'éditeur, date

ZONE 4 - COLLATION

. - Nombre de volumes, nombre de pages : mention d'illustration ; format

. - Nombre de pages : mention d'illustration ; format

. - Nombre de pages ; format + mention du matériel d'accompagnement

ZONE 5 - COLLECTION

. - (Titre de la collection, ISSN ; numérotation à l'intérieur de la collection)

. - (Titre de la collection : mention de la sous-collection, ISSN ; numérotation
à l'intérieur de la sous-collection)

. - (Titre de la collection, ISSN ; numérotation à l'intérieur de la collection :
mention de la sous-collection, ISSN ; numérotation à l'intérieur de la
sous-collection)

.../...

- . - (Titre de la collection : mention de la sous-collection = titre parallèle de la collection : titre parallèle de la sous-collection, ISSN ; numérotation à l'intérieur de la sous-collection)
- . - (Titre de la collection, ISSN) (Titre de la seconde collection, ISSN)

ZONE 6 - NOTES

- Note relative à la zone 1 . - Note relative à la zone 2 . -
- Note relative à la zone 3 . - Note relative à la zone 4 . -
- Note relative à la zone 5 . - Notes sans rapport avec les zones 1 à 5 (d'abord note sur le contenu, puis sur l'exemplaire)

ZONE 7 - ISBN

- . - ISBN reliure : prix
- . - ISBN reliure : prix . ISBN reliure : prix
- . - ISBN : prix
- . - Reliure : prix

MONOGRAPHIES

Les différentes zones fondamentales de
la notice bibliographique et la présen-
tation matérielle de la fiche

Vedette auteur

SAMUEL (Albert) - Comprendre l'information :
presse, radio, télévision / texte, Albert
Samuel ; schémas, Guy Nauché, - Lyon :
Chronique sociale ; Paris : diffusion Ed. du
Cerf, 1979. - 108 p. : ill., couv. ill. en
coul. ; 22 cm. - (Éveil, ISSN .)

ISBN 2-85008-008-X

Zone du titre et de la mention d'auteur

Zone de l'adresse

Zone de la collation

Zone de la collection

Zone de l'ISBN (de la reliure et du prix)

TITRES DANS UNE MONOGRAPHIE

1) Titre propre (Z44050, 1.1 et PELLETIER, p. 41, 335).

- . C'est le titre principal d'une monographie. Il n'en existe qu'un seul par monographie. Lorsque sur la page de titre, figurent des titres particuliers d'oeuvres distinctes, contenues dans l'ouvrage, et qu'il n'existe pas de titre collectif, aucun de ces titres ne sera considéré comme titre propre (1.1.2.2 et P. p. 363).

- . Le titre propre peut être :

- * simple

- * alternatif (Z44050, 1.1.2.1.3 ; Z44051 modèle 19 ; PELLETIER, p. 345), lorsque les deux éléments sont réunis par la conjonction ou.

- * juxtaposés (Z44050, 1.1.2.1.4), quand il est composé de deux ou plusieurs éléments, sans que l'un d'entre eux puisse être considéré comme subordonné aux autres (Z44051, modèles 16 et 38). Ces éléments sont séparés par des virgules.

Rem. : Le guide du catalogueur n'aborde pas ce problème qui paraît délicat.

- * collectif (Z44050, 1.1.2.2.2. et PELLETIER, p. 365), quand sur la page de titre, les titres particuliers des oeuvres contenues dans la monographie sont "coiffés" par un titre général.

- . Le titre propre est transcrit en entier, sauf s'il est très long (Z44050, 1.1.1. et PELLETIER, p. 355). Il peut inclure le nom de l'auteur ou de l'éditeur ou encore d'autres informations, lorsque ces données sont indissociables pour des raisons grammaticales, des mots qui constituent le titre. On retrouve ce cas, lorsque le nom de l'auteur constitue à lui seul le titre propre (Z44050, 1.1.1.1. et PELLETIER, p. 361).
- . Lorsque le titre est incomplet ou ambigu, il peut être complété entre crochets carrés [] dans le sous-titre ou le complément de titre (Z44050, 1.11.2 modifié et 1.2.3.2 ; PELLETIER, p. 359).
- . Pour une monographie multilingue, lorsqu'il y a plusieurs titres pour une même oeuvre, le titre propre est celui de la langue de la partie principale. S'il est impossible de distinguer une partie principale, on retiendra le titre qui se trouve sur la page de droite (Z44050, 1.1.2.1.1) lorsqu'il y a deux pages de titre en regard.

2) Les titres particuliers de plusieurs oeuvres non réunies sous un titre collectif, sont transcrits successivement. Chacun est suivi des éléments qui dépendent de lui : titre parallèle, autres titres (Z44050, 1.1.2.2 et PELLETIER, p. 363). Dans le cas de plusieurs oeuvres d'un seul auteur, les titres sont transcrits dans l'ordre de la page de titre ; ils sont séparés par un (;). La mention d'auteur est commune à tous.

Dans le cas de plusieurs oeuvres ayant chacune un auteur, chaque titre est suivi de la mention d'auteur correspondante. Les différents titres (2^e, 3^e titre) sont précédés d'un (.) (PELLETIER, p. 364). On ne garde obligatoirement que les trois premiers titres.

Ex. : PROPP (Vladimir) . - Morphologie du conte ; (suivi de)
Les transformations des contes merveilleux / Vladimir Propp .
(Et de) l'Etude structurelle et typologique du conte / E. Meletinski.

3) Les titres parallèles (Z44050 , 1.2.2 ; PELLETIER, p. 351)

Il s'agit des titres propres figurant sur la (ou les) page de titre, dans d'autres langues que celle du texte de la monographie - ou du titre traduit, apparaissant sur la page de titre, quand la publication contient le texte ou un résumé du texte dans la langue originale, ou encore lorsque le titre traduit se trouve avant le titre propre, sur la page de titre.

Chaque titre parallèle peut être suivi de ses autres titres et de sa mention d'auteur, lorsque les différentes formes linguistiques apparaissent sur la page de titre (Z44050, 1.3.5).

Rem. : Le guide pratique du catalogueur préfère transcrire une seule mention d'auteur : celle dans la langue du titre propre (PELLETIER, p. 244 et 351). Les autres formes du nom de l'auteur font l'objet de fiches de renvois vers la forme retenue.

4) Les autres titres (Z44050, 1.2.3)

On distinguera dans cette catégorie, les autres titres qui figurent dans la zone de titre et ceux qui sont repris en notes.

- Ceux qui figurent dans la zone de titre :

- . Les sous-titres et les compléments de titre qu'il est difficile de distinguer les uns des autres. "Le guide pratique du catalogueur" les confond pratiquement ; (p. 333-335) d'ailleurs les deux catégories sont introduites par la même ponctuation (:). La traduction française de l'ISBD (G), p. 7, fait des sous-titres une variété des compléments de titre.

En nous référant à la norme Z44050, nous dirons qu'un sous-titre, qualifie, complète ou explicite le titre dont il dépend directement (1.2.3.1 et p. 41 ; PELLETIER, p. 333) ; un complément de titre indique le caractère, le contenu de la publication, le motif ou l'occasion de sa parution (1.2.3.2 et p. 40). Ces essais de définitions peuvent se concrétiser par deux exemples extraits de la norme Z44051, sous titre (modèle 39) Les ouvrier en grève : France : 1871-1890 complément de titre, (modèle 5): Boulevard Ossements : Roman.

- . L'avant titre (Z44050, 1.2.3.3 et p. 40 ; PELLETIER, p. 27). Il peut être considéré comme un sous-titre, s'il a un lien logique avec le titre propre. Sinon il sera rejeté en note.

Exemple retenu par la norme : "L'Art des nomades : des Scythes aux Hongrois".

- Ceux qui sont rejetés en note

- . En note de traduction et d'adaptation, on cite les titres originaux des oeuvres adaptées ou traduites (Z44050, 1.2.2.2 , 6.1.1 et PELLETIER, p. 7 - 8 et 288).
- . En note de contenu, on mentionne les titres particuliers des oeuvres réunies sous un titre collectif (Z44050, 1.1.2.2.2., 6.1.1.1 et PELLETIER, p. 285, 365) ; cette énumération ne se poursuit pas au-delà des quatre premiers.
- . En note sur les variantes du titre, on peut indiquer l'avant-titre, quand il n'a pas été retenu comme sous-titre (Z44050, 1.2.3.3 et PELLETIER, p. 27). On retiendra aussi le titre de couverture (Z44050, 6.1.1.1 et PELLETIER, p. 367), le titre de départ (Z44050, 6.1.2) et le faux-titre, lorsqu'ils diffèrent du titre propre. En note enfin, dans le cas d'une édition en fac-similé, seront mentionnées les différences entre la page de titre de l'édition originale et de l'édition moderne (Z44050, 1.1.2.1.2, 6.1.2 et PELLETIER, p. 169).

TABLEAU RECAPITULATIF

ZONE DU TITRE	= TITRE PROPRE (Z44050 - 1.1)	- simple - titre alternatif (1.1.2.1.3) - titre juxtaposé (1.1.2.1.4) - titre collectif (1.1.2.2)
	OU	
	= TITRE PARTICULIERS (Z44050, 1.11.2)	(quand n'existe pas de titre collectif)
	ET	
ZONE DU TITRE	= TITRES PARALLELES (Z44050, 1.2.2)	
	ET	
	= AUTRES TITRES (Z44050, 1.2.3)	- sous-titre(s) (1.2.3.1) - complément(s) de titre (1.2.3.2) - avant-titre(s) dans certains cas (1.2.3.3)
	repris dans la zone du titre	
ZONE DES NOTES	repris en note relative à la zone du titre	- titres originaux, dans le cas de traduction et d'adaptation (1.2.2.2. et 6.1.1) - titres particuliers, en cas de titres collectifs (1.1.2.2.2 et 6.1.1.1) - variantes du titre . avant titre (1.2.3.3) . titre de couverture (6.1.1.1) . titre de départ (6.1.2) . titre de l'édition ancienne dans le cas de fac-similé (1.1.2.1.1 et 6.1.2).
	= TITRES ANTERIEURS A L'EDITION	
	repris dans les notes relatives à l'édition et à l'histoire bibliographique	- Titre de l'édition antérieure quand il est différent ; quand la monographie considérée propose le texte remanié d'un ouvrage antérieur (Ex. : thèse imprimée). Z44050, 6.2

On distingue dans l'ordre :

- 1) La mention de thèse
- 2) Les notes relatives à la zone du titre et de la mention d'auteur
 - . Note de traduction et d'adaptation (Z44050, 6.1.1. et PELLETIER, p. 7 et 287)
 - . Note de contenu (titres des oeuvres réunies sous un titre collectif) - Z44050, 1.1.2.2.1-2 et 6.1.1.1. ; PELLETIER, p. 285
 - . Note sur les variantes du titre (Z44050, 6.1.1.1. et 6.1.2. ; PELLETIER, p. 367)
 - . Note sur la mention d'auteur, quand le nom de l'auteur responsable du contenu de l'ouvrage ne figure pas sur la page de titre, mais doit être recherché à l'intérieur de la monographie, ou dans une source extérieure (Z44050, 6.1.3. ; PELLETIER, p. 19)
- 3) Les notes relatives à l'édition et à l'histoire bibliographique, quand la monographie se trouve liée à une autre oeuvre, ou à une édition antérieure (Z44050, 6.2)
 - . Extraits et tirés à part (PELLETIER, p. 167)
 - . Suppléments de périodiques (PELLETIER, p. 339)
 - . Numéros spéciaux (PELLETIER, p. 299)
 - . Editions antérieures, quand le titre ou les auteurs sont différents ; quand la monographie propose le texte remanié d'un autre ouvrage (c'est parfois le cas des thèses éditées dans une collection) ; quand la monographie fait suite à une autre (PELLETIER, p. 290)
 - . Reproduction en fac-similé. On indique l'adresse de l'édition ancienne avec le titre et la mention d'auteur, s'ils sont différents de ceux qui figurent sur la page de titre de l'édition moderne. (Z44050, 1.1.2.1.2. et 6.1.2. et 6.2. ; PELLETIER, p. 169).
- 4) Les notes relatives à l'adresse (Z44050, 6.3)

Ex. : Changement d'éditeur, justification d'une date approximative.
- 5) Les notes relatives à la collation (Z44050, 6.4)

Ex. : Pagination défectueuse ou tête-bêche
- 6) Les notes relatives à la collection (Z44050, 6.5 ; PELLETIER, p. 293)

On peut y signaler le titre distinctif de la collection, si celui-ci diffère du titre figurant sur la monographie. Ce titre distinctif, norme Z44050, correspond au titre-clé, norme Z44063. Les mentions de thèse ne figurent plus dans cette catégorie de notes. On peut aussi y mentionner une erreur dans la numérotation de la collection figurant dans la monographie.

7) Les notes sans rapport avec les zones 1 à 5

- . Note sur le contenu (Z44050, 6.1 ; PELLETIER, p. 297). Ne pas confondre avec la note de contenu (cf. 2- paragraphe 2 ci-dessus).
- * Documents annexes s'ils ne sont pas signalés sur la page de titre, tels que : lettres (PELLETIER, p. 207), textes choisis figurant dans une étude sur un auteur (PELLETIER, p. 341), bibliographie et index (PELLETIER, p. 35 et 187)
- * Origine du texte publié : circonstances dans lesquelles le texte publié a été composé (PELLETIER, p. 298)
- * Lieu et date de représentation d'une pièce de théâtre (PELLETIER, p. 303)
- * Langue du (ou des) textes (PELLETIER, p. 295)
- * Structure de la publication : mises à jour (PELLETIER, p. 317)
- . Notes sur la diffusion de la monographie (Z44050, 6.6.2). On peut indiquer le tirage (s'il est faible), les éventuelles restrictions apportées à la diffusion de la monographie.
- . Notes relatives à l'exemplaire, importante pour les ouvrages précieux : notes manuscrites, ex-libris, etc... (Z44050, 6.6.3).

LE CATALOGAGE DES THESES - NF Z44050, 5.6
6.5

- Pelletier, p. 343/44 (17)

La norme Z44050 (1975) distingue les exemplaires de thèses qui constituent le fonds des thèses d'une université, des exemplaires mis en vente dans le commerce. Dans le 1er cas, la mention de thèse est assimilée à une mention de collection. Dans le second cas, la mention de thèse figure au niveau des notes relatives à la collection.

Depuis la circulaire du 15 février 1978, cette pratique a été modifiée. La mention de thèse vient désormais, en tête des notes, comme dans la norme Z44050 (1957). Cette disposition ne paraît pas s'appliquer aux thèses vendues dans le commerce et se présentant comme n'importe quel livre.

1) Exemplaire de soutenance :

Les indications spécifiques au type de thèse, et au lieu et date de soutenance qui figurent sur la page de titre ne sont pas reprises dans la zone du titre, mais servent à établir la mention de thèse.

Les noms des membres du jury ne sont pas retenus pour le catalogage.

En adresse, contrairement à la circulaire, il est préférable de maintenir [s.l.] : [s.n.], lorsque le lieu d'édition et le nom de l'éditeur manquent. Comme pour une monographie ordinaire, on s'efforce de toujours indiquer une date ; à défaut de date de publication, on retient la date de soutenance qui est mise entre [] .

Rem. : l'Université n'est jamais l'éditeur d'une thèse. Elle prête seulement ses locaux pour la soutenance. La mention de thèse fait l'objet de la 1ère note. Les éléments du libellé de cette note s'ordonnent toujours de la même façon : le type de thèse, la discipline, l'université de soutenance, la date, le numéro.

Ex. : Th. : Droit : Montpellier 1 : 1979 ; 16

THESES FRANCAISES :

* La mention de thèse proprement dite

Th.	doctorat d'état
Th. univ.	doctorat d'université
Th. Doct. Ing.	doctorat de docteur ingénieur
Th. 3è cycle	doctorat de spécialité

* La discipline en abrégé si possible. (On trouvera le tableau des abréviations dans PELLETIER, p. 344 - 13/17)

Quelques exemples :

Lett.	Lettres
Sci. hum.	Sciences humaines
Théol. Cathol.	Théologie catholique
Droit	Droit
Sci. Econ.	Sciences économiques
Sci. Pharm.	Sciences pharmaceutiques
Méd.	Médecine
Chir. dent.	Chirurgie dentaire

- * Le nom de la ville de l'université de soutenance, suivi éventuellement du numéro (en chiffre arabe) de l'Université et non pas de l'intitulé que l'Université s'est attribué elle-même.

Ex. : Montpellier 3 et non, Université Paul Valéry.

- * L'année civile de soutenance

- * Le numéro d'ordre de la thèse attribué par le secrétariat de l'U.E.R. et qui doit être obligatoirement communiqué à la bibliothèque.

- * Le numéro d'enregistrement de la thèse au C.N.R.S., s'il est connu.

Rem. : Le numéro d'ordre et celui d'enregistrement au C.N.R.S. sont précédés d'un (;), alors que les autres éléments sont séparés par (:).

Ex. : Th. : Sci. phys. : Bordeaux I : 1976 ; 509 ; C.N.R.S. AQ12.554

THESES ETRANGERES (PELLETIER, p. 344 - 3)

On utilise les mêmes règles, en rédigeant la mention de thèse dans la langue de la page de titre (Z44050, 5.6.2), alors que les notes seront toujours rédigées en français. On s'efforcera de maintenir la terminologie utilisée dans la publication en ayant recours, au besoin, aux abréviations normalisées.

Ex. : Inaug. - Diss. : Staatwinenschaften : Basel : 1962.

2) Thèses commercialisées :

Pour les thèses mises dans le commerce, la mention de thèse est indiquée dans les notes relatives à l'histoire bibliographique. Pour plus de clarté, on renoncera aux abréviations (Z44050, 6.2 ; PELLETIER, p. 284 et 290). On rappellera aussi le titre de soutenance, s'il diffère de celui de la publication. Si le texte a été remanié, cela sera précisé.

Ex. : Texte remanié de : Thèse univ. : Droit : Montpellier 1 : 1976
Soutenue sous le titre : "....."

Désormais, les mentions de thèses n'ont plus à apparaître, ni en zone de collection (Z44050, 5.6), ni dans la partie des notes relatives à la collection (Z44050, 6.5).

CATALOGAGE A DEUX NIVEAUX (NF Z44050, 8

(PELLETIER, p. 123-131

Ce catalogage s'applique, d'une part aux monographies en plusieurs volumes, paraissant simultanément ou successivement, dans lesquelles chaque volume a un titre particulier et éventuellement des auteurs différents ; d'autre part aux suites, c'est à dire aux publications en plusieurs volumes d'une certaine ampleur, dont on connaît dès le départ, le plan et le nombre de volumes.

Pour ces deux types de publications, on notera, au 1er niveau, les informations communes à tous les volumes ; au second niveau, les informations propres à chacun des volumes.

Le schéma de catalogage à respecter est le suivant :

dans le cas simple d'une monographie en plusieurs volumes ayant le(s) même(s) auteur(s), mais un titre particulier pour chaque volume.

1er niveau : VEDETTE . - Titre commun de la monographie / auteur(s)
 . - Ed. (éventuellement) . - Lieu d'édition : éditeur , date(s)
 . - nombre de volumes ; format
 Notes (éventuellement) . - ISBN

2è niveau : n° du volume : Titre propre au volume . - date . - collation

Ex. : RICHAUDEAU (François) . - Cours de lecture rapide : vitesse, compréhension, mémoire / François Richaudeau, Michèle et François Gauquelin . - Nouv. éd. - Paris : Centre d'étude et de promotion de la lecture , cop. 1974 . - 3 vol. ; 22cm

Version pédagogique ... - ISBN 2-7140 - 007 - X

1 : Théorie et explications . - 382 p.
 2 : Exercices de lecture . - 331 p.
 3 : Exercices d'entraînement . - 332 p.

Dans l'hypothèse où chaque volume a un titre et un auteur particulier, la démarche d'ensemble reste la même, mais on établira des entrées secondaires pour les auteurs de chacun des volumes (Z44050 , 8.1.3).

Remarques :

1) Dans le cas de certaines publications très complexes, on peut être amené à rédiger des fiches à plus de deux niveaux. Quel que soit le cas considéré, si pour le dépouillement, une seule fiche ne suffit pas, on reprendra sur les fiches suivantes, sous forme d'un chapeau abrégé, les informations principales figurant au 1er niveau de la fiche 1. (NF Z44-051 , modèles 41, 42, 44, 49, 50). On retiendra :

VEDETTE . - Titre propre . - Lieu d'édition, date(s) . - Format (éventuellement).

2) Lorsque le titre commun change en cours de publication, on est obligé de refaire le 1er niveau avec ce nouveau titre, tandis que l'ancien titre est rejeté en note (Z44050 , 8.1.1.1 et PELLETIER, p. 127)

En cas de changement au niveau de l'adresse, on est aussi tenu de le préciser et de refaire le 1er niveau (Z44050 , 8.3.1.2 et 8.3.2.2 ; 8.3.1.3 et 8.3.2.3 - PELLETIER, p. 128).

3) Pour un ouvrage en cours de publication, la date de parution du 1er volume, au 1er niveau, est suivie d'un tiret et de la place nécessaire pour pouvoir ajouter ultérieurement la date de parution du dernier volume.

Ex. : 1980 -

(Z44050, 8.3.3.2)

4) En ce qui concerne l'ISBN, on notera au 1er niveau, l'ISBN relatif à l'ensemble de la publication ; et au 2è niveau, pour chaque volume, l'ISBN propre à chacun (Z44050 , 8.7.1 et PELLETIER, p. 176).

Rappels de vedette

Feront l'objet de rappels de vedette (PELLETIER, p. 123)

Au 1er niveau : les co-responsables de l'ensemble de la publication c'est à dire les co-auteurs (jusqu'à trois) ; la plupart des cas, il s'agit des directeurs de la publication.

les collaborateurs] en ce qui concerne les auteurs secondaires, on retombe dans la règle générale.
les traducteurs	
les préfaciers	
...	

Au 2è niveau : nous nous trouvons là dans le cas de n'importe quelle autre monographie et les règles à suivre sont identiques.

Annales de la propriété industrielle, artistique
et littéraire / dir. publ. Paul Mathély. -
T.1, n°1 (1885)- . - Paris : les Annales
de la propriété industrielle, artistique et
littéraire, 1855- . - 23 cm

Trimest. - Fondées par Patouille, continuées
par Pouillet, Claro, Maillard, Taillefer,
Fernand-Jacq. - Notice réd. d'après le n° 3 du
t. 113 (1979). - ISSN = Titre clé



Rappel de vedette

MATHELY (Paul). Dir.

Exemple n° 31 - Exemple simple

Z44063

Fiche simple type, pour une publication en série.

Revue de droit rural / dir. G. Epstein. - N° 1
(1971, avr.)- . - Paris : Ed. techniques
et économiques, 1971- . - 30 cm

Mens. - Notice réd. d'après le n° 83 (janv. 1980)
. - ISSN 0395-9015 = Revue de droit rural



Rappel de vedette

EPSTEIN (G.). Dir.

Exemple n° 30 - Le n° décrit n'est pas le 1er publié

Z44063, 1.4

Mention de responsabilité : l'"editor" est le directeur de la revue ou le rédacteur.

4.1.7.

Zone de l'adresse : un éditeur, deux lieux de publication.

7.1 3.

La note sur le volume (ou le fascicule) qui sert de base à la description est nécessaire quand on n'a pas en main le premier volume (ou fascicule) publié.

Journal of public economics / ed. A.B. Atkinson.
- Vol. 1, n° 1 (1972)- . - Amsterdam ;
New York : North-Holland, 1972- . - 24 cm

Quadrimest. - Notice réd. d'après le n° 3 du vol.
12, (déc. 1979). - ISSN 0047-2727 = Journal of
public economics



Rappel de vedette

ATKINSON (A. B.). Dir.

Exemple n° 29 - 1er numéro d'une revue qui apparaît
dans le commerce

- 244063, 1.1.2.2.5. La Perluète est développée dans le titre propre pour faciliter l'intercalation.
- 1.4 Le directeur de la publication figure en mention de responsabilité.
- 3.3 Les fascicules de la publication sont identifiables par un numéro et une date.
- 4.2.4 Deux éditeurs commerciaux.

Education & [et] informatique / dir. publ.
Jean-Jacques Nathan. - N°1 (1980, avr. / mai)-
. - Paris : F. Nathan : Ed. Cédic,
1980- . - Ill. ; 29 cm

Bimest. - ISSN = titre clé



Rappel de vedette

NATHAN (Jean-Jacques). Dir.

PUBLICATIONS EN SERIE

(Exemples)

COLLECTIONS

1) Généralités :

Les collections de monographies font partie des publications en série ; elles sont donc cataloguées suivant les règles communes à l'ensemble de ces publications.

On retiendra toutefois la possibilité de supprimer la zone de numérotation, qui de toute manière, n'est pas utilisée, dans le cas de collections non numérotées.

Au niveau de la mention de périodicité, on indiquera : coll. (Z44063 , 7.1.2).

2) Dépouillement de collection (PELLETIER, p. 63-65).

Deux possibilités s'offrent au bibliothécaire :

- . Soit intercaler, à la suite de la fiche de publication en série relative à la collection, les fiches de base des différents volumes de la collection à la bibliothèque.

La fiche de collection est alors rédigée selon le schéma suivant :

Titre propre de la collection / directeur de la collection . -
Numérotation . - Lieu d'édition : éditeur , date de départ de
la collection . - Format

Ex. : Que sais-je ? / coll. dir. par Paul Angoulvent . - 1 (1941) -
. - Paris : Presses universitaires de France , 1941 - . - 18cm
Coll. - ISSN = Que sais-je ?

- . Soit rédiger, en plus de la fiche de publication en série, des fiches de dépouillement. Ces dernières contiennent les éléments essentiels de la fiche de collection, et les éléments essentiels de monographies appartenant à la collection.

Ces fiches abrégées seront rédigées selon le schéma suivant :

- "chapeau" : titre propre de la publication en série . -
Lieu d'édition, date(s) de publication
- dépouillement : N° de l'ouvrage dans la collection.
VEDETTE . - Titre propre de la monographie . - date
de publication

Ex. : Que sais-je ? . - Paris, 1941 -
620. LABARRE (Albert) . - Histoire du livre . - 1970

PUBLICATIONS EN SERIE

Les différentes zones fondamentales
de la notice bibliographique et la
présentation matérielle de la fiche

La Revue de la M.G.E.N. / Mutuelle Générale de
l'Education nationale ; dir. publ. Edouard
Pernet - N° 1 (19) - Paris :
M.G.E.N., 19 -

Bimens. - Notice réd. d'après le n° 53
(avril/mai 1980). - ISSN 0395-8701 = Revue
de la M.G.E.N.

Zone du titre et de la mention de responsabilité

Zone de la numérotation

Zone de l'adresse

Zone des notes

Zone de l'ISSN, du titre-clé (et du prix)

ZONE 4 - ADRESSE

- . - Lieu de publication : nom de l'éditeur , dates de publication (lieu d'impression : nom de l'imprimeur)
- . - Lieu de publication ; lieu de publication : nom de l'éditeur , dates de publication
- . - Lieu de publication : nom de l'éditeur : nom de l'éditeur , dates de publication
- . - Lieu de publication : nom de l'éditeur ; lieu de publication : nom de l'éditeur , dates de publication

ZONE 5 - COLLATION

- . - Nombre de volumes : mention d'illustration ; format
- . - Mention d'illustration ; format
- . - Format
- . - Mention d'illustration ; format + mention de matériel d'accompagnement

ZONE 6 - COLLECTION

- . - (Titre propre de la collection , ISSN de la collection)
- . - (Titre propre de la collection , ISSN de la collection ; numérotation dans la collection)
- . - (Titre propre de la collection = titre parallèle de la collection / mention de responsabilité relative à la collection , ISSN de la collection ; numérotation dans la collection)
- . - (Titre propre de la collection . Titre propre de la sous-collection , ISSN de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . - (Titre propre de la collection , ISSN de la collection ; numérotation dans la collection . Titre propre de la sous-collection , ISSN de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . - (Titre propre de la collection , ISSN de la collection ; numérotation dans la collection . Titre propre de la sous-collection = titre parallèle de la collection ; numérotation dans la collection . Titre parallèle de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)

ZONE 7 - NOTES

Mention de périodicité . - Note relative à la zone 1 . - Note relative à la zone 2 . - Note relative à la zone 3 . - Note relative à la zone 4 . - Note relative à la zone 5 . - Note relative à la zone 6 . - Note relative à la zone 8 . - Note sur le tirage et la diffusion . - Note sur les publications annexes . - Note sur le fascicule ou le volume qui sert de base à la description

ZONE 8 - ISSN , TITRE-CLE , PRIX

- . - ISSN = titre - clé
- . - ISSN = titre - clé : prix
- . - ISSN = titre - clé : prix : prix
- . - ISSN

PUBLICATIONS EN SERIE

ZONE 1 - TITRE ET MENTION DE RESPONSABILITE

- Titre propre
- Titre propre : sous-titre
- Titre propre = titre parallèle
- Titre propre : sous-titre = titre parallèle : sous-titre
- Titre propre = titre parallèle : sous-titre
- Titre propre : sous-titre = sous-titre parallèle
- Titre propre / mention de responsabilité
- Titre propre / élément d'une collectivité hiérarchisée , élément d'une collectivité hiérarchisée
- Titre propre = titre parallèle / mention de responsabilité
- Titre propre : sous-titre / mention de responsabilité
- Titre propre / mention de responsabilité = titre parallèle / mention de responsabilité
- Titre propre : sous-titre / mention de responsabilité = titre parallèle : sous-titre / mention de responsabilité
- Titre propre / mention de responsabilité = mention de responsabilité parallèle

ZONE 2 - EDITION

- . - Mention d'édition
- . - Mention d'édition = mention parallèle d'édition
- . - Mention d'édition : sous-titre
- . - Mention d'édition / mention de responsabilité
- . - Mention d'édition / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité
- . - Mention d'édition , autre mention d'édition
- . - Mention d'édition / mention de responsabilité , autre mention d'édition / mention de responsabilité

ZONE 3 - NUMEROTATION

- . - Date du premier volume - date du dernier volume
- . - Date du premier volume -
- . - Numéro du premier volume - numéro du dernier volume
- . - Numéro du premier volume -
- . - Numéro du premier volume (date du premier volume) - Numéro du dernier volume (date du dernier volume)
- . - Numéro du premier volume (date du premier volume) -
- . - Numéro du premier volume - numéro du dernier volume = autre numéro du premier volume - autre numéro du dernier volume
- . - Numéro du premier volume - numéro du dernier volume ; mention de la nouvelle séquence , numéro de son premier volume - numéro de son dernier volume

<u>? Points d'interrogation</u>	<u>ZONE</u>
. Après un lieu de publication probable	4
<u>... Points de suspension</u>	
. Suppression dans le titre	1, 6, 7
. Suppression de personnes ou de collectivités dans la mention de responsabilité (au-delà de quatre ... [et al.])	1, 2
. Suppression des titres suivants un nom d'auteur (, ...)	1, 2
<u>. - Point tiret</u>	
. Entre les différentes zones (annonce la zone suivante)	2, 3, 4, 5, 6, 8
. Entre les différentes notes (annonce la note suivante)	7
<u>; Point virgule</u>	
. Sépare les différentes mentions de responsabilité	1, 2, 6, 7
. Avant une nouvelle séquence de numérotation	3
. Entre 1er et 2è (et 3è) lieu de publication ou de diffusion	4
. Entre 1er et 2è (et 3è) lieu d'impression	4
. Avant le format	5
. Avant la numérotation à l'intérieur de la collection et de la sous-collection	6
<u>- Tiret</u>	
. Sépare les dates et/ou les numéros extrêmes de la publication en série	3, 4, 7
<u>, Virgule</u>	
. Entre numéro de section et titre dépendant	1
. Sépare, à l'intérieur d'une mention d'auteur (s'il n'y a pas la conjonction <u>et</u>), les noms des auteurs remplissant une même fonction, ainsi que les éléments d'une collectivité hiérarchisée	1, 2, 7
. Devant une autre mention d'édition	2
. Entre année et division dans l'année	3
. Entre le volume et le numéro, si ce dernier est une subdivision du volume	3
. Après la mention d'une nouvelle séquence de numérotation	3
. Avant la date de publication	
. Avant l'ISSN de la collection et de la sous-collection	6

	<u>ZONE</u>
. Entre titre et sous-titre d'une collection ; entre collection et sous-collection	6
. Devant un titre cité	7
. Devant les références des volumes qui contiennent les tables	7
= <u>Egale</u>	
. Entre titre propre et titre parallèle	1
. Avant mention d'édition parallèle	2
. Autre système de numérotation utilisé simultanément	3
. Avant les titres parallèles de collection et de sous- collection	6
. Devant la forme développée d'un sigle	7
. Devant l'ISSN d'un titre cité	7
. Entre l'ISSN et le titre-clé	8
" " <u>Guillemets</u>	
. Citation de titre	1, 7
x <u>Multiplié par</u>	
. Lie les mesures des dimensions des ouvrages oblongs ou de formats inhabituels (hauteur x largeur)	5
() <u>Parenthèses</u>	
. Date, lorsqu'elle donne à la fois le numéro et la date	3, 7
. Complément de l'adresse de l'éditeur commercial (éditeurs occasionnels)	4
. Lieu d'impression et nom de l'imprimeur	4
. Collation du matériel d'accompagnement	4
. Collection	6
. Addition à l'ISSN	8
+ <u>Plus</u>	
. Avant matériel d'accompagnement	5
. <u>Point</u>	
. Avant partie dépendante du titre propre ou du titre parallèle, ou du numéro de section	1
. Avant numéro de section ou titre propre de la sous- collection	6

70

LISTE DES SIGNES DE PONCTUATION UTILISES POUR LE CATALOGAGE DES
PUBLICATIONS EN SERIE

Dans la colonne zone, les chiffres donnés ont la signification suivante

- 1 - Zone du titre
- 2 - Zone de l'édition
- 3 - Zone de la numérotation
- 4 - Zone de l'adresse
- 5 - Zone de la collation
- 6 - Zone de la collection
- 7 - Zone des notes
- 8 - Zone de l'ISSN

<u>/ Barre oblique</u>	<u>ZONE</u>
. Mention d'auteur	1, 2, 6, 7
. Entre deux dates : indique que la publication correspondante couvre deux ou plusieurs jours, mois, saisons, années...	3, 4
. Numéro double	3
<u>[] Crochets carrés</u>	
. Interpolation (information prise ailleurs que dans la principale source d'information)	1, 2, 3, 4, 6
. Signalent [sic] ou rectifient [i.e. ...] les graphies fautives	1, 2, 4, 6, 7
. Donnent les compléments nécessaires à l'identification des villes	4
. Donnent la date de l'ère chrétienne, si la date est donnée dans une autre ère (Ex. : Hégire)	3, 4
. Rectifient les dates fautives [i.e. ...] ou proposent une date approximative	3, 4
<u>: Deux points</u>	
. Avant sous titre ou complément de titre	1
. Avant sous titre relatif à la mention d'édition	2
. Annonce l'éditeur commercial et/ou le diffuseur	4
. Avant l'imprimeur	4
. Avant la mention d'illustration	5

* La zone de l'ISSN, du titre-clé et du prix : zone 8

On donne l'ISSN (8.1) qui est de plus en plus fréquemment signalé sur les pages de titre et les couvertures des périodiques. La "Bibliographie de la France, partie officielle, supplément 1, publications en série", signale désormais l'ISSN de toutes les nouvelles publications. L'"Ulrich's international periodicals directory" et ses suppléments fournissent les ISSN des titres qu'ils signalent, ainsi que l'année de fondation, l'adresse et la périodicité.

Le titre-clé (8.2), inséparable de l'ISSN est attribué par les centres nationaux d'enregistrement des publications en série. Il est établi suivant la notice : "Principes de l'I.S.D.S." et peut correspondre à un titre propre ou en être un peu différent. En cas de date, on laisse un blanc après (=). Dans l'hypothèse d'un exercice de catalogage, on notera : " = titre-clé".

Cas d'une nouvelle séquence de numérotation (3.6) :

Vol. 1, n° 1 (1954, janv.) - vol. 12, n° 7 (1966, juil.) ; n.s.,
vol. 1, n° 1 (1966, août) - vol. 5, n° 3 (1971, oct.).

* La zone de l'adresse : zone 4

Les règles de base sont les mêmes que pour les monographies. On indique l'éditeur, et/ou le diffuseur. Ce dernier est précédé de la mention "diff." (4.2.5). Plus souvent que pour les monographies, on rencontre des éditeurs peu connus ou non spécialisés dans l'édition dont on est amené à donner l'adresse complète (4.2.2.6). On mentionne les années extrêmes de parution qui peuvent être différentes de celles indiquées dans la zone de la numérotation (4.3). Elles ne sont transcrites que si elles sont connues avec certitude.

* La zone de la collation : zone 5

On retrouve les mêmes éléments et la même ponctuation que pour les monographies.

- Le nombre de fascicules ou de volumes (lorsque la publication a cessé de paraître) (5.1)
- La mention d'illustration si elle constitue une caractéristique de la publication en série (5.2).
- Le format (5.3)
- Le matériel d'accompagnement s'il est publié régulièrement (5.4).

* La zone de la collection : zone 6

Elle est peu utilisée pour la description des publications en série. On l'emploie pour certaines publications d'universités.

* La zone des notes : zone 7

Les publications en série étant mouvantes et plus difficilement saisissables que les monographies, cette zone est très utilisée. D'ailleurs la norme Z44063 en fait une description détaillée.

Les principales notes ont trait à :

- La périodicité (7.1), la première des notes
- La zone du titre (7.2) : note de traduction (7.2.1.1), variantes du titre propre (7.2.1.2).
- La zone de l'édition et histoire bibliographique (7.3) : changement de titre (7.3.1), fusion (7.3.3), scission (7.3.4), absorption (7.3.5), ...

La dernière note mentionne le fascicule ou le volume qui sert de base à la description (7.13).

Ex. : Notice réd. d'après le n° 5 du vol. 8 (sept. - oct. 1979).

6) Mentions de responsabilité (1.4)

Les règles de base sont les mêmes que pour les monographies : les rôles différents sont séparés par des (;). Les collectivités responsables de la publication sont transcrites d'abord, lorsqu'elles apparaissent (1.4.4) ; si elles sont hiérarchisées, leurs éléments sont séparés par des virgules (1.4.3.1). Plusieurs collectivités jouant le même rôle, sont séparées par un (;) ou un mot de liaison quand il existe (1.4.3.3). Les noms de personnes viennent ensuite. On retient le nom du directeur de la publication, ou à défaut, celui du gérant ou du rédacteur en chef.

Dans le cas de plusieurs titres parallèles, accompagnés de mentions de responsabilité en plusieurs langues, les diverses formes de mentions de responsabilité sont données après chaque titre parallèle (1.4.5.1). On peut retenir, soit une, soit plusieurs formes de mentions de responsabilité. Elles seront alors données après le dernier titre parallèle et séparées par (=) (1.4.5.2).

* La zone de l'édition : zone 2

Il faut distinguer les mentions d'édition des titres particuliers de sections ou de suppléments. Les mentions d'édition concernent notamment les réimpressions (2.1.1.1), les éditions locales (2.1.1.2), les catégories particulières d'usagers (2.1.1.3), les types spéciaux d'impression (2.1.1.4), les éditions dans une langue particulière (2.1.1.5).

* La zone de la numérotation : zone 3

Cette zone n'existe pas dans les monographies. Dans les publications en série, elle indique la période couverte. Elle comprend les numéros des premiers et derniers fascicules ou volumes portant le titre propre donné en première zone, et/ou, les dates que couvrent ces fascicules ou volumes. Ces dates peuvent être différentes des dates de publication données dans la zone de l'adresse, et de l'état de la collection de la publication dans la bibliothèque qui effectue le catalogage. Les éléments de la zone de la numérotation ne sont donnés que s'ils sont connus avec certitude ; par exemple, quand ils sont extraits d'une bibliographie. Sinon on laisse un blanc. Quand la publication est en cours, on indique seulement la date de départ de la publication, suivie d'un (-) et d'un blanc. On peut abréger les mentions de mois, selon les normes en vigueur (3.1). Pour les publications en français, cela donne :

Janvier	Janv.	Mai	Mai	Septembre	Sept.
Février	Févr.	Juin	Juin	Octobre	Oct.
Mars	Mars	Juillet	Juil.	Novembre	Nov.
Avril	Avr.	Août	Août	Décembre	Déc.

Les numéros et les dates sont transcrits en chiffres arabes. Les systèmes de numérotation simultanés sont séparés par (=) (3.4) et les nouvelles séquences de numérotation sont précédées de (;) (3.6).

Exemples de numérotation de volumes identifiés :

- par un numéro (3.2) : vol. 1-12
- par une date (3.2) : 1951 - 1962
- par un numéro et une date (3.3) : vol. 1, n° 1 (1948, janv.) - vol. 11, n° 7 (1959, juil.)

Dans le 1er cas "Bulletin", ne peut se séparer de la mention de responsabilité qui suit, sous peine d'être privé de signification ; alors que dans le 2ème cas, "Bulletin mensuel de statistique" se suffit à lui-même.

Enfin, la mention de responsabilité peut constituer, à elle seule, le titre propre (1.1.1.5).

3) Titre propre formé d'un sigle

Si la forme développée correspond à la forme développée du titre propre en entier, et si cette forme développée figure dans le fascicule décrit, le sigle est développé en sous-titre (1.3.7). Si le titre propre contient le nom de l'auteur sous la forme d'un sigle, dont la forme développée figure dans le fascicule, cette forme développée est donnée en mention de responsabilité (1.4.8).

Ex. : R.P.P. : Revue politique et parlementaire.

La revue de la MGEN / Mutuelle générale de l'éducation nationale.

4) Les sous-titres et compléments de titre (1.3)

Dans la norme Z44063, le sous-titre dont la fonction est de compléter, préciser ou expliciter le titre, est considéré comme une sorte de complément de titre, alors que la norme Z44050 en fait deux catégories distinctes (cf. Z44063, p. 46 et Z44050, p. 40-41).

Sous-titres et compléments de titre peuvent englober la mention de responsabilité (1.3.3).

Ex. : Mouvement psychiatrique : bulletin de l'Institut de psychiatrie et de santé mentale du Sud-Est.

Si les sous-titres et compléments de titre contiennent un sigle, on donne à la suite du sigle, sa forme développée entre [] (1.3.8), sauf s'il s'agit d'une mention de responsabilité développée en mention de responsabilité (1.4.8). Ceci peut aussi se produire au niveau du titre propre.

Si le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, le sous-titre est transcrit à la suite de la partie commune ou de la partie dépendante du titre propre, à laquelle il est relié sur la page de titre (1.3.9).

5) Titres parallèles (1.2)

Comme dans le cas des monographies, il s'agit de titre propres dans une autre langue ou une autre écriture (définition : Z44063, p. 46). Ils sont transcrits à la suite du titre propre, séparés par (=) (1.2.2). On peut ne transcrire que les deux premiers, ou le premier titre parallèle et le titre parallèle français s'il existe. Ils peuvent être formés d'une partie commune et d'une partie dépendante (1.2.6).

Ex. : International bibliography of the social sciences. International bibliography of sociology = Bibliographie internale des sciences sociales. Bibliographie internationale de sociologie.

Les titres parallèles sont suivis chacun de leurs sous-titres s'ils existent (1.3.5.1).

(Comparaison avec le catalogage des monographies)

* La vedette : L'entrée principale, dans une publication en série, se fait soit directement au titre propre (Z44063, 1.1), soit au titre-clé mis en vedette au-dessus du corps de la notice. Ce titre-clé peut être différent du titre propre (Z44063, 8.2). Une publication en série est presque toujours une oeuvre collective. Les personnes ou collectivités qui concourent au contenu intellectuel et artistique de la publication en série, figurent dans la mention de responsabilité (Z44063, 1.4), qui correspond à la "mention d'auteur" de la norme Z44050. Ces collectivités et les personnes qui apparaissent en mention de responsabilité, ou dans la partie des notes qui lui correspond, (Z44063, 7.2.3-4) font l'objet de fiches secondaires d'éditeur, de directeur de publication ou de rédacteur. Les titres parallèles (Z44063, 1.2) font l'objet de renvois.

* La zone du titre et de la mention de responsabilité : zone 1

Comme pour les monographies, on peut trouver :

- un titre propre (Z44063, 1.1)
- un ou des titres parallèles (Z44063, 1.2)
- un ou des sous-titres et compléments de titre (Z44063, 1.3)
- une ou des mentions de responsabilité (Z44063, 1.4)

1) Titre propre (Z44063, 1.1)

Il n'en existe qu'un dans une publication en série, mais il peut se subdiviser, quand il existe des sections ou des suppléments édités séparément (1.1.4). Dans ce cas, le titre propre se scinde en :

- partie commune du titre propre, qu'on retrouve dans les titres propres de toutes les sections ou suppléments.
- partie dépendante du titre propre particulière à une section ou à un supplément, introduite par un (.). Elle se transcrit à la suite du titre propre, mais elle peut en être séparée par un sous-titre (1.3.9) ou une mention de responsabilité (1.4.9). Cette partie dépendante peut être précédée d'un numéro de section.

Ex. : Progress in nuclear energy . Series 2, Reactors

Partie commune . N° de section, partie dépendante
Il ne faut pas confondre titre de section et mention
d'édition (2.1).

Ex. : Ed. pour les notaires (mention d'édition).

2) Mention de responsabilité incluse dans le titre propre

Comme pour les monographies, une mention de responsabilité peut être indissociable du titre propre pour des raisons linguistiques (1.1.1.4).

Ex. : Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

mais :

Bulletin mensuel de statistique / Institut national de la
statistique et des études économiques.

71

Exemple n° 28 - Catalogage à deux niveaux
(3ème exemple)

* 1er niveau

Z44050, 8.3.3.1.

Dans cet exemple-ci, chaque volume a une date d'édition différente, mais l'ouvrage étant complet, les deux dates extrêmes figurent dans la zone adresse. Au second niveau, on mentionnera pour chaque volume, la date d'édition propre à ce volume.

BOURJOL (Maurice). - Droit administratif... /
par Maurice Bourjol,... - Paris : Masson,
1972-1973. - 2 vol. : ill. ; 24 cm

ISBN

1 : L'Action administrative. - 1972 - 332 p.
ISBN

2 : Le Contrôle de l'action administrative. -
1973. - 287 p.
ISBN



Exemple n° 27 - Catalogage à deux niveaux
(2^e exemple)

* 1er niveau

Z44051
modèle n° 9

Dans le cas des collections de poche, lorsque plusieurs éditeurs figurent sur la page de titre, on ne retiendra pour rédiger l'adresse que le seul éditeur de la collection. Les autres éditeurs ne sont que les lers éditeurs de l'ouvrage (voir aussi, exemple n° 5).

Z44050, 8.5
PELLETIER, p. 61

Lorsque l'on a affaire à une monographie en plusieurs volumes complète, et que la numérotation des différents volumes est continue à l'intérieur de la collection, la mention de collection figure au 1er niveau. Dans le cas contraire, elle sera mentionnée au 2^{ème} niveau.

* 2^{ème} niveau

p. 130

Lorsque le titre de chaque volume correspond à une couverture chronologique, les dates sont transcrites en chiffres sans être suivies de la forme développée en lettres.

ARAGON (Louis). - Histoire de l'URSS : 1917 à
1960 / par Aragon. - Paris : Union générale
d'éditions, 1972. - 3 vol. : couv. ill. ;
18 cm (10/18, ISSN ; 708-710)

ISBN

1 : janvier 1917 à janvier 1923. - 316 p. : car-
tes

ISBN

2 : janvier 1923 à janvier 1946. - 446 p.

ISBN

3 : janvier 1946 à janvier 1960 et au-delà
. - 315p.

ISBN

67

Exemple n° 26 - Catalogage à deux niveaux
(1er exemple)

* 1er niveau

Rassemble tous les éléments communs à l'ensemble des volumes de la monographie. On n'oubliera pas de mentionner au 1er niveau, l'ISBN de la monographie, alors que l'ISBN propre à chaque volume apparaît au 2ème niveau, après la description de chaque volume.

AMAURY (Francine). - Histoire du plus grand
quotidien de la III^e République : le Petit
Parisien : 1876-1944 ... / Francine Amaury, ...
- (Paris) : Presses universitaires de France,
1972. - 2 vol. ; 23 cm

ISBN

1 : "La Société du Petit Parisien" : entreprise
de presse, d'éditions et de messageries. -
649p. - (27) f. de pl.-(17) p. de dépl.

ISBN



.../...

.../...

AMAURY (Francine). - Histoire du plus grand
quotidien de la III^e République ... - (Paris),
1972. - 2 vol.

2 : "Le Petit Parisien" : instrument de propa-
gande au service du Régime. - 1325 p.-(71)
f. de pl.

ISBN



Exemple n° 25 - Thèse vendue dans le commerce

* Zone des notes

Z44050, 6.2
PELLETIER, p. 289/90

Pour les thèses mises dans le commerce, la mention de thèse est remplacée par une note sur l'histoire bibliographique. Elle donne toutes les indications relatives à l'exemplaire de soutenance et ne comporte pas d'abréviations.

HURIOT (Jean-Marie). - La Formation du paysage économique : essai sur l'affectation de l'espace / Jean-Marie Huriot. - Dijon : Institut de mathématiques économiques ; Paris ; diff. Sirey, 1977. - 362 p. : graph. ; 21 cm. - (Collection de l'Institut de mathématiques économiques, Université de Dijon ; 15.)

Texte de : Thèse d'état : Sciences économiques : Dijon : 1975. - ISBN 2-85975-014-2



Exemple n° 24 - Thèse étrangère

* Zone des notes

Z44050, 5.6
PELLETIER,
p.344 (3-4)

Pour une thèse en langue étrangère, la mention de thèse est dans la langue de la page de titre ; ici, l'allemand.

LOTTAZ (Alois). - Zeitabhängige Prozesse in
photogalvanischen Zellen / vorgelegt von Alois
Lottaz,... - [S.l.] : [s.n.], 1979 (Fribourg :
F. Stettler, Diss-Print). - 85 p. ; 21 cm

Inaug. Diss. : Naturwissenschaftliche Fakultät :
Freiburg in der Schweiz : 1979 ; 798



Exemple n° 23 - Thèse 3è cycle (exemplaire de soutenance)

* Zone de la collation

Ici, il s'agit bien de page, car la dactylographie est recto-verso.

* Zone des notes

Elle diffère de l'exemple précédent car nous avons affaire à un doctorat de spécialité. Par ailleurs l'U.E.R. de sciences juridiques dépend de l'Université de Montpellier I, ce qui est précisé. On remarquera que l'on n'utilise que des chiffres arabes pour la mention de thèse. Le dernier élément de cette mention (le n° de cette thèse) étant inconnu, l'année de soutenance clôt la mention de thèse.

MARMONT (Christian). - Pour une nouvelle
conception de l'infraction dite involontaire
contre l'intégrité corporelle / Christian
Marmont. - [s.l.] : [s.n.], 1980. - 170 p. ;
30 cm

Thèse 3^e cycle : Sciences criminelles : Mont-
pellier 1 : 1980



93

Exemple n° 22 - Thèse d'Etat (exemplaire de soutenance)

* Zone de l'adresse

Pour l'exemplaire de soutenance, il n'y a ni lieu, ni nom d'éditeur. Une circulaire du 15 février 1978, recommandait de maintenir la date que l'on connaît toujours et de supprimer les deux autres éléments de l'adresse. Cette circulaire a été diversement appréciée et n'est pas toujours appliquée. Dans ce cas on note [S.l.] : [s.n.]

* Zone de la collation

Au niveau de la pagination, il s'agit plus souvent de feuillets que de pages, car souvent les thèses sont dactylographiées au recto seulement.

* Zone des notes

Z44050, 5.6.

Toutes les indications spécifiques à la thèse figurent en note. Elles figurent toujours dans le même ordre : type de thèse (d'Etat, 3^e cycle, d'université), discipline, ville de l'université de soutenance et n° de l'université, année de soutenance, n° d'ordre de la thèse lorsqu'il est connu. Ces éléments sont séparés les uns des autres par (:). Le dernier élément seul, est annoncé par (;) de la même façon que la n° d'un ouvrage dans une collection.

QUIRIN (François). - Alcaloides de l'*Hunteria*
eburnea (Pichon) / François Quirin. - [S.l.] :
[s.n.], 1970 . - 129 f. : ill. ; 27 cm

Th. : Pharm. : Reims : 1970 ; 1. - Bibliogr.
f. 125-127



04

Exemple n° 21 - Fac simulé

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.2.1.2.
PELLETIER, p. 169

Ne jamais oublier lorsqu'on catalogue une reproduction en fac-similé d'une édition ancienne, que c'est l'ouvrage que l'on a en mains qui sert à la description. Les références à l'édition originale, sont rejetées en note.

En conséquence, le titre de l'édition moderne sera choisi comme titre propre.

* Zone des notes

6.1.2
6.2
p. 169-170

La note mentionnera les différences de titre qui peuvent exister entre l'édition originale et l'édition moderne.

Elle reprend toujours les éléments de l'adresse de l'édition ancienne et se présente comme suit : Reprod. en fac.-sim. de l'éd. de (lieu) : (nom de l'éditeur), (date).

NAUDE (Gabriel). - Advis pour dresser une
bibliothèque / par Gabriel Naudé ; [mit einem
Nachwort von Prof. Dr. Horst Kunze,...] -
Leipzig : VEB Edition, 1963 . - 148 p. ; 19 cm

Reprod en fac-sim. de l'éd. de Paris : F. Targa,
1627. - ISBN



Rappel de vedette

KUNZE (Horst). Postf.

93

Exemple n° 20 - Note sur l'histoire bibliographique
(n° spécial)

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.3.1.1.
PELLETIER, p. 19

Ce numéro spécial a un auteur, ce qui n'est pas toujours le cas. Il fera l'objet de la vedette auteur. La mention d'auteur secondaire est rétablie à partir d'une autre source que la source principale d'information, donc elle figure entre [].

* Zone de l'adresse

L'adresse donnée est celle du périodique.

* Zone des notes

6.2
p. 299

Y figurent le titre du périodique, son numéro et sa date. Elle débute avec la mention, n° spécial de : "...

DUCLOS (Edmond). - Les "chemins de fer du sud de la France" : et ce qu'il en reste / par E. Duclos ; [préf. de Paul Carencó]. - Paris : "Chemins de fer régionaux et urbains", 1979. - 224 p. : ill., couv. ill. en coul. ; 22 cm

N° spécial de : "Chemins de fer régionaux et urbains", mars 1979



Rappel de vedette

CARENCO (Paul). Préf.

Exemple n° 19 - Note sur l'histoire bibliographique
(Tiré à part)

* Zone de l'adresse

PELLETIER, p. 168 Le tiré à part n'ayant pas d'éditeur, on donne en adresse, celle du périodique. On peut être amené à rechercher le lieu de publication dans un répertoire de périodiques.

* Zone de la collation

Là apparaît une différence entre l'extrait et le titré à part. Ce dernier possède une pagination propre.

* Zone des notes

Z44050, 4.1.4. La note se présente de la même manière pour les extraits et les tirés à part. Bien que la monographie ait sa propre pagination, on mentionnera en note, celle de la publication d'origine, si on la connaît.

DUBAR (Luc). - Les traces des mairies rurales
dans les titres du chapitre de la cathédrale
d'Amiens / Luc Dubar. - [Amiens] : "Bulletin de
la Société des antiquaires de Picardie", 1966.
- 35 p. : carte ; 21 cm

Extr. de : "Bulletin de la Société des antiquai-
res de Picardie", 3è trim. 1966



Exemple n° 18 - Note sur l'histoire bibliographique
(Extrait)

* Zone de la collation

Z44050, 4.1.4
PELLETIER, p. 52 (c)

La pagination d'un extrait tient compte de la pagination de l'ensemble de l'ouvrage d'où est issu l'extrait à catáloguer. C'est la raison pour laquelle, on retiendra les numéros extrêmes, précédés de l'abréviation (p.) pour pages, (f.) pour feuillets et (col.) pour colonnes.

* Zone des notes

6.2
p. 167

Note sur l'histoire bibliographique. Elle est obligatoire dans le cas d'un extrait. Elle fournit tous les renseignements concernant la publication dont est extraite la brochure ou la monographie. Elle commence invariablement par la mention : Extr. de : , suivie du titre, de la numérotation et de la date de la publication originale. Ici, la numérotation suit la date, car elle est une subdivision de celle-ci.

MAILLARD (François). - Tableau pour la détermination de la date de Pâques et du calendrier ecclésiastique / François Maillard. - Paris : Bibliothèque nationale, 1969. - p. 903-918 -(1) p. de dépl. ; 24 cm

Extr. de : "Bulletin philologique et historique ...", 1967, vol. 2



Exemple n° 17 - Note sur le titre

* Zone de la collation

Z44050-4.1.1. Une planche hors-texte (pl. h.-t.) imprimée sur une
PELLETIER, p. 54-55 seule face, compte pour 1 feuillet (f.). S'il existe
d'autres illustrations que les planches dans la monographie,
on indiquera : ill., en plus de la mention de planches
dans la pagination.

* Zone de la collection

5.1.1.
p. 57

On notera que le 1er mot qui suit le terme de "collection"
prend une majuscule.

* Zone des notes

Note sur les variantes du titre. Le titre de la couverture
est différent du titre propre. Cette variante est
indiquée en note.

On remarquera que l'on n'utilise jamais [] dans la
zone des notes.

GARRABE (Michel). - Surpris au désert / Michel
Garrabé. - Montpellier : Ed. du Faubourg, 1977.
- 89 p.- [4] f. de pl. ; 18 cm. - (Collection
Vigilance, ISSN)

La couverture porte en plus : "Poèmes". - ISBN



Exemple n° 16 - Note de traduction

* Zone de l'adresse

Pour le nom de l'éditeur, 2 mentions figurent sur la page de titre : NRF et Gallimard. Le sigle NRF est là pour rappeler que les éditions Gallimard ont pour origine les éditions de la Nouvelle revue française. Ce sigle n'a donc pas à être repris dans la notice.

* Zone des notes

Z44050, 1.2.2.2.
6.1.1.
PELLETIER,
p. 287-288

La note de traduction est la lère de toutes les notes. Une seule exception est faite à cette règle, pour la mention de thèse, lorsqu'on catalogue l'exemplaire de soutenance. La note de traduction donne le titre original de l'oeuvre. Si le texte a déjà fait l'objet d'une traduction, on peut être amené à citer le titre original et le titre de cette précédente traduction. (voir aussi exemple n° 5).

BARZINI (Luigi). - De César à la Mafia : scènes
de la vie italienne / Luigi Barzini ; trad. de
l'Anglais par Françoise Gaillard. - [Paris] :
Gallimard, 1973. 238 p. ; 20 cm

Trad. de : "From Caesar to the Mafia".



Rappel de vedette

GAILLARD (Françoise). Trad.

70

Exemple n° 15 - Collection à titre non significatif,
sous - collection

* Zone de la collection

Z44050, 5.1.1.
(modifié)
PELLETIER, p. 59

Le titre de la collection n'étant pas significatif, on le complète en ajoutant la mention de la collectivité, précédée de (/) et non plus de (-).

5.2
(modifié)
p. 67

La sous-collection est séparée de la collection, par (.) et non plus par (:)

BOUSQUET-MELOU (Jean). - Louis Barthou et la
circonscription d'Oloron : 1889-1914 / Jean
Bousquet-Mélou ; préf. de M. Georges Dupeux. -
Paris : A. Pédone, 1972. - 268 p. : ill., front.
; 24 cm. - (Bibliothèque / Institut d'études poli-
tiques de Bordeaux, Centre d'étude et de recher-
che sur la vie locale . Série Vie locale, ISSN
; 3.)

ISBN



Rappel de vedette

DUPEUX (Georges). Préf.

Exemple n° 14 - Mention de collection simple

* Zone de la collation

Z44050, 4.1.2.4. On compte pour 1 page, un hors-texte illustré recto-verso.
PELLETIER, p. 54 Ce nombre de pages de planches est restitué entre [].

* Zone de la collection

Elle suit immédiatement la zone de la collation, séparée d'elle par (. -).

On ne mentionne pas dans cette zone le nom du directeur de la collection. Celui-ci apparaîtra sur la fiche de publication en série consacrée à cette collection. En conséquence, le nom du directeur ne fera pas l'objet d'un rappel de vedette pour cet ouvrage.

Après le titre de la collection, ne pas omettre de noter "ISSN" ; et lorsqu'on ignore ce dernier, laisser un espace suffisant pour l'inscrire ultérieurement.

ERLANGER (Philippe). - Clémenceau / Philippe
Erlanger. - [Paris] : Librairie Académique
Perrin, 1979. - 541 p. - [16] p. de pl. ; 21 cm

X ISBN 2-262-00161-8

30

Exemple n° 13 - L'édition à compte d'auteur

* Zone de l'adresse

PELLETIER, p. 142 (d) Dans le cas d'une édition à compte d'auteur, le nom de l'auteur et son adresse sont mentionnés dans la zone de l'adresse. Ces indications sont complétées par le lieu et le nom de l'imprimeur. Le nom du lieu est précédé du code départemental. L'adresse proprement dite de l'auteur et la mention "lieu et nom de l'imprimeur", sont mentionnés entre ().

Z44050 - 3.4
3.5

PIERARD (Désiré). - Poèmes de guerre : écrits
à Nîmes en juin-juillet 1940 / par Désiré
Pierard, ... - Nîmes (24 rue Jeanne d'Arc) :
D. Pierard, 1940 (30 Nîmes : Chastanier Frères
et Alméras). - [20] p. ; 22 cm



Exemple n° 12 - Ni lieu d'édition, ni nom d'éditeur

* Zone du titre et de la mention d'auteur

L'expression "Un centenaire", peut être considérée comme un avant-titre et sera rejetée après le titre, parce que moins significative.

* Zone de l'adresse

Z44050, 3.2.5.
3.4.5.
PELLETIER,
p. 140 et 143

Le lieu et la date de publication sont inconnus. Dès lors, lieu et date d'impression doivent obligatoirement figurer dans cette zone. Cependant, ils ne se substituent pas au lieu et nom de l'éditeur. Ces deux dernières mentions sont remplacées par les abréviations des expressions "sans lieu", "sans nom" placées entre []. Cela donne [S.l.] : [s.n.]

.CHANUC (Lucien). - Le Chemin de fer du Medoc :
un centenaire / Lucien Chanuc. - [S.l.] : [s.n.]
1973 (33 Bordeaux : Biscaye Frères, impr.). -
101 p. : ill., couv. ill. ; 21 cm

ISBN



Exemple n° 11 - Deux éditeurs

* Zone de l'édition

Z44050, 2.1
2.2
PELLETIER,
p. 145-146

Elle est transcrite dans la langue de la monographie, en respectant les abréviations normalisées. Les éléments chiffrés sont toujours notés en chiffres arabes.

* Zone de l'adresse

3.2.3
p. 143

Lorsqu'il y a plus de 3 éditeurs, on mentionne les 3 premiers, ou les 2 premiers et l'éditeur français, si ce dernier figure dans l'énumération suivant les 3 premiers éditeurs étrangers. La deuxième mention (lieu d'édition : nom d'éditeur) et les suivantes sont chacune précédées par (;).

JACKSON (Benjamin Daydon). - A Glossary of
botanic : with their derivation and accent /
by Benjamin Daydon Jackson,... - 4th ed. -
London : G. Duckworth ; New-York : Hafner
publishing, 1965. - XII-481 p. ; 22 cm

ISBN



Exemple n° 10 - Nom de l'éditeur

* Zone de l'adresse

Z44050 - 3.2.2.1.
PELLETIER, p. 141

La mention d'éditeur doit être la plus concise possible, sans pour autant perdre de sa clarté, car son rôle est de "permettre l'identification de l'éditeur au plan international, sans ambiguïté".

Ici, nous conserverons seulement l'initiale du prénom et le nom, en éliminant titre et mention telle que "casa editrice". Ceci est la règle générale.

BARBIERI (Federico). - Il Problema del
mediterraneo nel Risorgimento / Federico
Barbieri, Dante Visconti. - Milano : F.
Vallardi, 1948. - XII-246 p. ; 20 cm

ISBN



Rappel de vedette

VISCONTI (Dante)

24

Exemple n° 9 - Le nom de l'auteur est inclus dans le titre

* Zone de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.1.1
PELLETIER,
p. 361-362

Le titre propre inclut la mention de l'auteur principal, car elle est inséparable grammaticalement des autres mots du titre. Ce cas se retrouve fréquemment dans les langues à déclinaisons où à cas possessif, (latin, grec, anglais). Dans la mention d'auteur, le nom de l'auteur principal n'est pas répété. En revanche, on mentionne à leur place habituelle, après la (/), les auteurs secondaires - ici l'éditeur intellectuel.

* Zone de l'adresse

3.1.7
p. 140

Nous avons 2 lieux d'édition. Ils seront transcrits, séparés par (;).

3.2.5.
p. 122

Aucune date ne figure à la source principale d'information, cependant on trouve une indication à l'intérieur de la monographie, relative à la période d'édition. Cette indication est restituée entre []. L'approximation de la date se traduit de plusieurs manières :

[ca 1970]
[970 ?]
[97- ?]

STREICHER (Andreas). - Andreas Streichers
Schiller-Biographie / hrsg. von Herbert Kraft. -
Mannheim ; Zürich : Bibliographisches Institut-
Wissenschaftsverlag, [ca 1970]. - 256 p. ; 24 cm

ISBN



Rappel de vedette

KRAFT (Herbert). Ed.

Exemple n° 8 - Un auteur principal, deux auteurs secondaires

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.3.4.1.
PELLETIER, p. 242
(3)

Nous nous situons dans le cas d'un auteur principal et de deux auteurs secondaires. Chacun ayant un rôle spécifique, nous avons des mentions d'auteurs successives, séparées par (;).

Les titres universitaires suivant le nom de préfacier sont supprimés et remplacés par (, ...) selon la règle générale.

* Zone de la collection

5.2
p. 67/68

L'intitulé de la collection est repris, tel qu'il se présente ; ici avec un sous-titre. Le sous-titre est précédé de (.) .

Rem. : Les zones du titre, de l'édition, de l'adresse et de la collection sont maintenues dans la langue originale. La collation est toujours en français, ainsi que les notes.

ZABALA (Vicente). - La Entrana del toreo Vicente Zabala ; prologo de José Maria Peman,... ; fotos Manuel Vaquero y archivo. - 2a ed. - Madrid : Prensa Espanola, 1968. - 252 p. -(20) p. de pl. ; 22 cm. - (Los tres dados . historia, literatura, miscelanea, ISSN .)

ISBN



Rappel de vedette

PEMAN (José Maria). Préf.
VAQUERO (Manuel). Ill.

Exemple n° 7 - Deux auteurs principaux (co-auteurs)

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.3.4.1
PELLETIER, p. 23
(1)

1.3.1.1
p. 240 (2)

Dans la mention d'auteur, les 2 co-auteurs seront mentionnés dans l'ordre qui est le leur, sur la page de titre. Comme il s'agit de 2 auteurs principaux, les deux noms seront séparés par (,). La mention d'auteur est donnée sous la forme où elle se présente sur la page de titre, on maintient donc les seules initiales des prénoms. La forme développée sans [], apparaîtra de toute manière en vedette.

* Zone de la collation

4.1.2.1.
p. 51/52

La pagination se compose de deux séquences : les deux sont reliées par (-).
En ce qui concerne la mention d'illustration portée sur la page de titre, elle se traduira au niveau de la collation seulement, et ne pourra en aucun cas être considérée comme un sous-titre.

POLICARD (Albert). - Eléments de pathologie
cellulaire... / A. Policard, M. Bessis. -
Paris : Masson, 1968. - VIII-285 p. : ill. ;
25 cm

ISBN



Rappel de vedette

BESSIS (Marcel)

Exemple n° 6 - Titres parallèles pour une monographie bilingue (textes anglais et français en regard, comme les deux pages de titre)

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.2.1.1.
PELLETIER, p. 351

1.2.2.
p. 351-353

1.3.5.

On retiendra comme titre propre, celui qui est sur la page de droite (ou sur le 1er feuillet, ou le 1er cité s'il n'existe qu'une page de titre). Ce titre est suivi du sous-titre, puis du titre parallèle dans une autre langue, précédé par (=). Le sous titre et la mention d'auteur peuvent donc être transcrits après chaque titre parallèle, dans la langue correspondante. Pour simplifier, on peut ne retenir que la forme correspondant à la langue du titre propre (ici le français) et la donner après le dernier titre parallèle.

Les titres précédant les noms d'auteurs sont maintenus (même sous une forme abrégée), contrairement aux titres qui suivent les noms d'auteurs et qui sont remplacés par (, ...).

Rem. : On s'efforcera toujours de respecter les usages de chaque langue pour l'emploi des majuscules.

* Zone de l'adresse

Deux lieux d'édition et deux éditeurs.

FROMHERZ (Hans). - Terminologie chimique franco-
anglaise : une introduction à la chimie en
français et en anglais = French-English chemical
terminology : an introduction to chemistry in
French and English / par le Prof. Dr. Hans
Fromherz,... et Alexander King,... ; trad. de
Jack Jousset,... - Paris : Gauthier-Villars ;
Weinheim/Bergstr. : Verlag Chemie, 1968. - XIX-
561 p. : ill. ; 21 cm

Textes français et anglais en regard. -
Bibliogr.



Rappel de vedette

KING (Alexander)
JOUSSET (Jack). Trad.

Exemple n° 5 - Plusieurs auteurs, plusieurs oeuvres

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.2.2. L'exemple choisi est celui de plusieurs oeuvres écrites
PELLETIER, par plusieurs auteurs (2 oeuvres pour le 1er auteur, 1 oeuvre
p. 363-364. pour le second). Les deux titres écrits par le même auteur
sont séparés par (;) selon la règle vue précédemment. Remarquons
que les mentions telles que "suivi de", "et de", sont transcrites
entre (). Le troisième titre, d'un auteur différent, est
précédé de (.). Les traducteurs ayant traduit l'ensemble
de l'ouvrage, et non l'oeuvre d'un auteur, viendront en fin
de zone 1.

* Zone de l'adresse

3.1.8
p. 140

Le lieu de publication n'apparaît nulle part dans l'ouvrage ;
cependant il est très connu et peut être restitué entre []

* Zone de la collection

Deux mentions de collection apparaissent. L'ouvrage appartient
à la collection "Points", mais a fait l'objet antérieurement,
d'une édition dans la collection "Poétique", chez le même
éditeur. Ce cas est fréquent pour les éditions de poche. Nous
retiendrons pour la mention de collection, les seules
références à la collection "Points".

* Zone des notes

6.1.1
p. 287

On mentionne en note de traduction, les titres originaux
des oeuvres contenues dans l'ouvrage. Au delà de trois
oeuvres contenues dans une monographie, cette mention
devient facultative.

La note de traduction est la tête des notes.

PROPP (Vladimir). - Morphologie du conte ; (suivi de) Les Transformations des contes merveilleux / Vladimir Propp. (Et de) L'Etude structurale et typologique du conte / E. MÉLÉTINSKI ; Trad. de Marguerite Derrida, Tzvetan Todorov et Claude Kahn. - [Paris] : le Seuil, 1970. - 254p. : couv. ill. ; 18 cm. - (Points, ISSN ; 12.)

Trad. de : 1 : "Morphologija skazki" ; 2 : "Transformacii volshebnykh skazok". 3 : "Strukturno-tipo  logicheskoe izuchenie skazki". - ISBN

Rappel de vedette

PROPP (Vladimir). - Les Transformations des contes merveilleux
MELETINSKI (Elizar). - L'Etude structurale et typologique du conte
DERRIDA (Marguerite). Trad.
TODOROV (Tzvetan). Trad.
KAHN (Claude). Trad.

Exemple n° 4 - Un auteur, un titre collectif

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.2.2.2 Ici, plusieurs oeuvres du même auteur ont été publiées
PELLETIER, p. 365 sous un titre collectif. Les titres des différentes
oeuvres apparaissent sur la page de titre, pourtant on
retiendra comme titre propre, le seul titre collectif.
Les autres titres seront rejetés en note.

* Zone de l'adresse

Le nom de l'éditeur est toujours donné sous la forme
la plus brève possible, permettant de l'identifier.

* Zone des notes

6.1.1.1
p. 365

Chaque titre des différentes oeuvres apparait à ce niveau.
Il sont séparés entre eux par (;) et commence par une
majuscule. La note commence ainsi : Réunit : "...

1.1.2.1.3.

Nous remarquerons que dans cet exemple, il y a deux
titres alternatifs annoncés par la conjonction "ou".

ANOUILH (Jean). - Pièces brillantes / Jean Anouilh. - Paris : la Table Ronde, 1956. - 535 p. ; 21 cm

Réunit : "L'Invitation au château ; Colombe ; La Répétition ou l'Amour puni ; Cécile ou l'Ecole des pères". - ISBN



Rappel de vedette

Les titres regroupés sous un titre collectif ne font pas l'objet de rappel de vedette.

Exemple n° 3 - Un auteur, plusieurs oeuvres

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.1.2.2
PELLETIER,
p. 363-365

. La monographie contient plusieurs oeuvres écrites par le même auteur, bien que la typographie ait pu faire penser à un titre collectif. Chaque titre est séparé du suivant par (;). Dans le cas d'une énumération trop longue, on peut se limiter aux trois premiers titres.

0.6
1.3.1.1

. Ici l'auteur secondaire (éditeur intellectuel) figure sur la page précéd. nt la page du titre ; or si les éléments qu'on trouve en général sur la page de titre sont répartis sur deux ou plusieurs pages qui se font face (ou se succèdent), on considère que l'ensemble de ces pages forme la page de titre (NZ44050, p. 39).

* Zone de l'adresse

3.2.2.1
p. 141

Pour mentionner le nom de l'éditeur, nous avons supprimé le mot "Editions", qui n'ajoute rien à la signification de l'intitulé ; mais nous avons maintenu la mention "frères". De la même façon, seraient maintenues les mentions, "fils", "veuve".

BAUDELAIRE (Charles). - Les Fleurs du mal ;
Les Epaves ; Bribes ; Poèmes divers ; Amoenitas
Belgicae / Baudelaire ; introd., relevé de
variantes et notes par Antoine Adam,... -
Paris : Garnier frères, 1965. - XLI-490 p. -
(32) p. de pl. : ill. front. ; 18 cm

ISBN



Rappel de vedette

Dans le cas de plusieurs oeuvres du même auteur,
chaque titre (à partir du 2^e), fait l'objet d'un
rappel de vedette, précédé de la vedette auteur.

BAUDELAIRE (Charles). - Les Epaves
BAUDELAIRE (Charles). - Bribes
BAUDELAIRE (Charles). - Amoenitates Belgicae

ADAM (Antoine). Ed.

Exemple n° 2 - Titre complexe

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.2.3.1 Titre complexe, combinant titre propre, sous-titre et
1.2.3.2 complément de titre. De plus, l'auteur fait partie
intégrante du titre. Enfin, pour la compréhension du
complément de titre, on doit conserver la totalité de
l'intitulé du Secrétaire d'état.

PELLETIER,
p. 333-335

Complément de titre (voir vocabulaire); sous-titre (voir
vocabulaire).

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Paris. - La Bibliothèque nationale en 1976 : état présent et perspectives : rapport présenté le 27 avril 1977 à Madame le Secrétaire d'Etat aux Universités / par M. Georges le Rider, administrateur général de la Bibliothèque nationale. - Paris : la Documentation française : Bibliothèque nationale, 1977. 126 p. : ill. ; 24 cm

ISBN 2-11-000085-6 (La Documentation française)
ISBN 2-7177-1364-06 (Bibliothèque nationale)

Rappel de vedette

LE RIDER (Georges). Réd.

Exemple n° 1 - Les sous-titres

* Zone du titre et de la mention d'auteur

Z44050, 1.2.3 Le titre propre est explicité par deux sous-titres.
PELLETIER, p.333 Chaque sous-titre est annoncé par (:)

* Zone de l'édition

2.1.1 Comme les autres zones, elle est annoncée par (. -).
p. 145 La mention d'édition est traduite dans la forme de la
page de titre. Les abréviations possibles sont normalisées.
On utilise toujours les chiffres arabes dans cette zone.

HEBERT (Yves). - Mathématiques, probabilités et statistique : cours et exercices / par Yves Hébert,... - 2e éd. - Paris : Vuibert, 1968. - VI-424 p. ; 24 cm

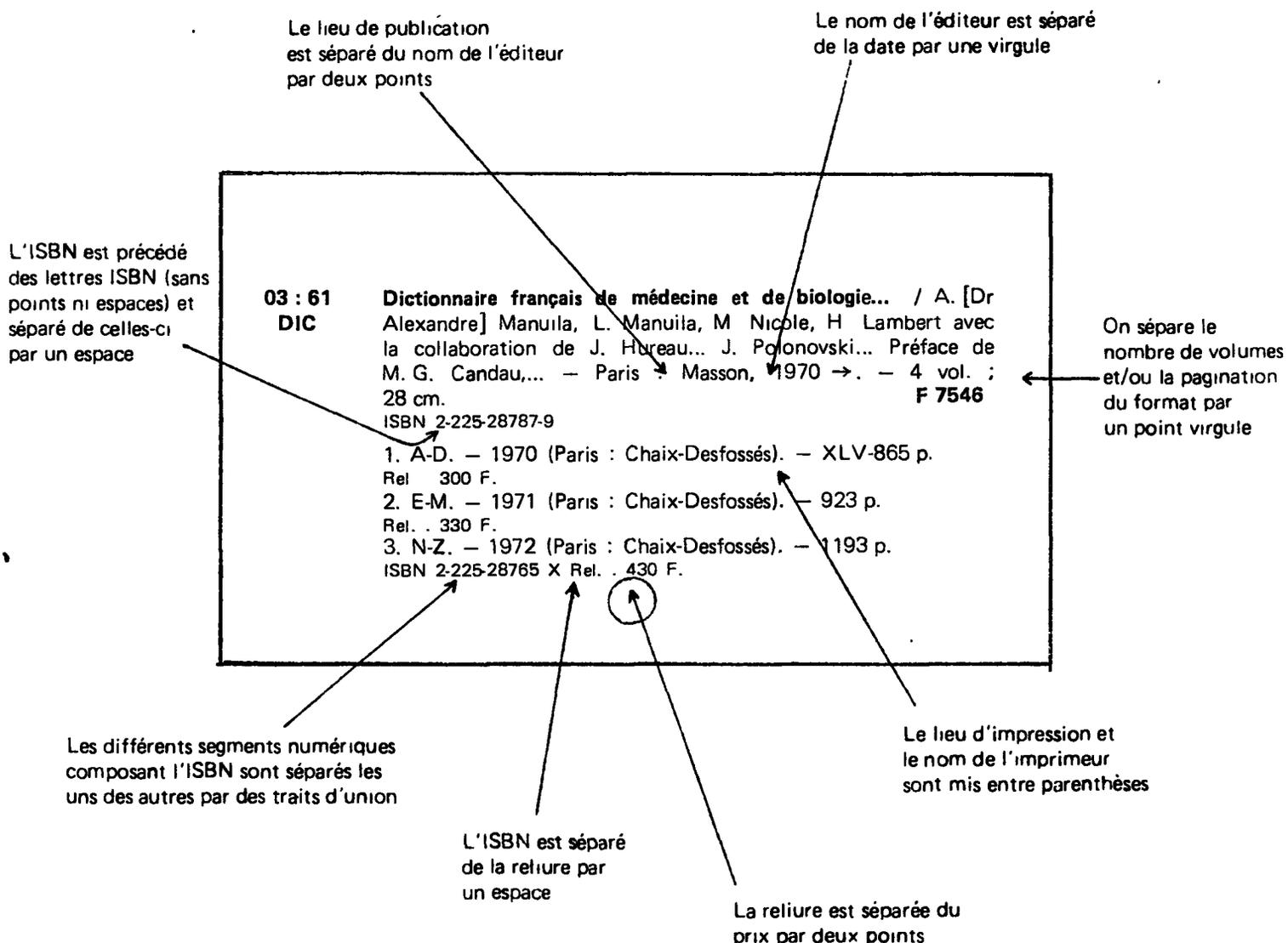


MONOGRAPHIES ; Corps de la notice

(Exemples)

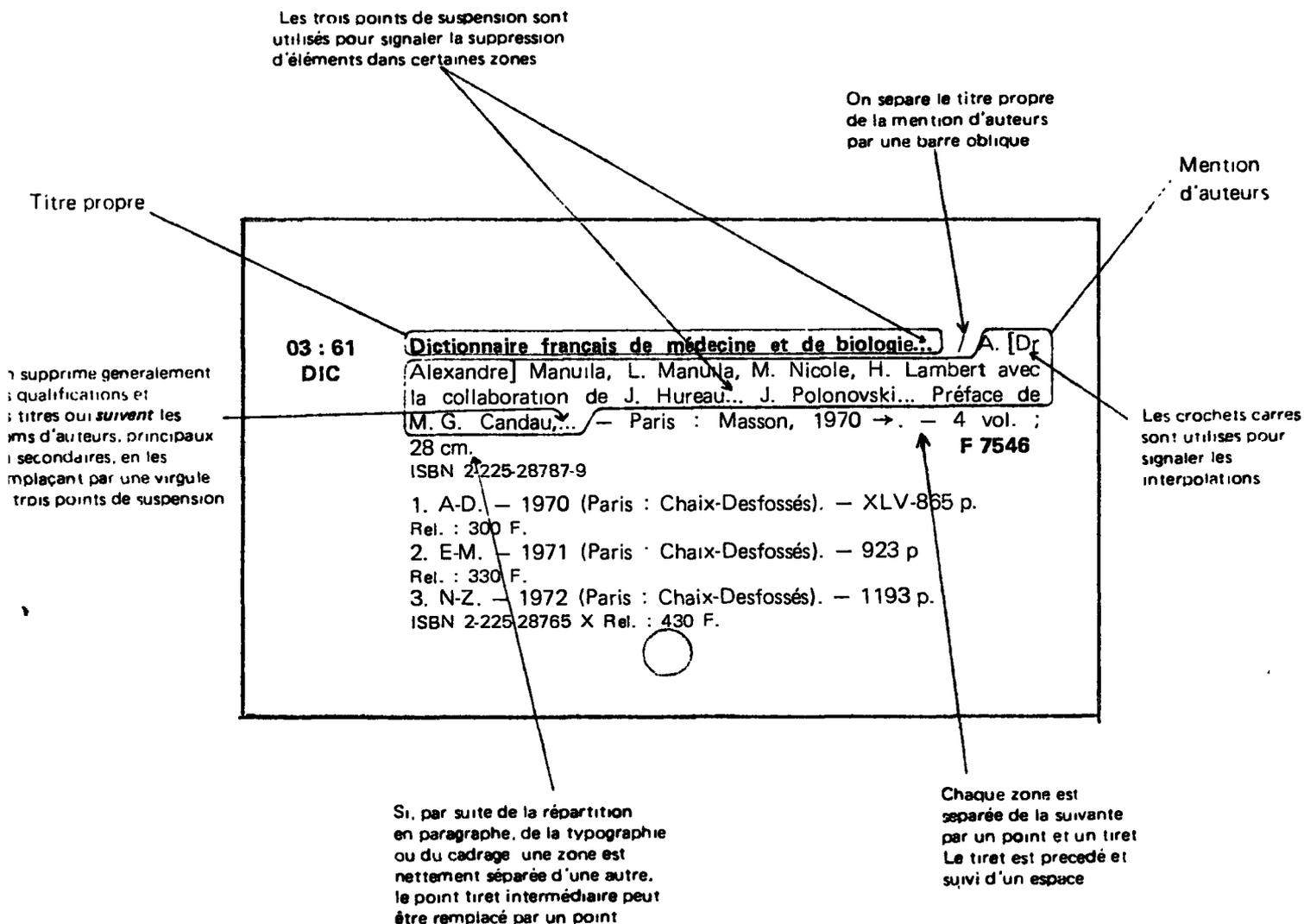
CATALOGAGE A DEUX NIVEAUX

3 - Zones de l'adresse, de la collation et de l'ISBN, reliure et prix



CATALOGAGE A DEUX NIVEAUX

2 - Schéma général de ponctuation et Zone du titre et de la mention d'auteur

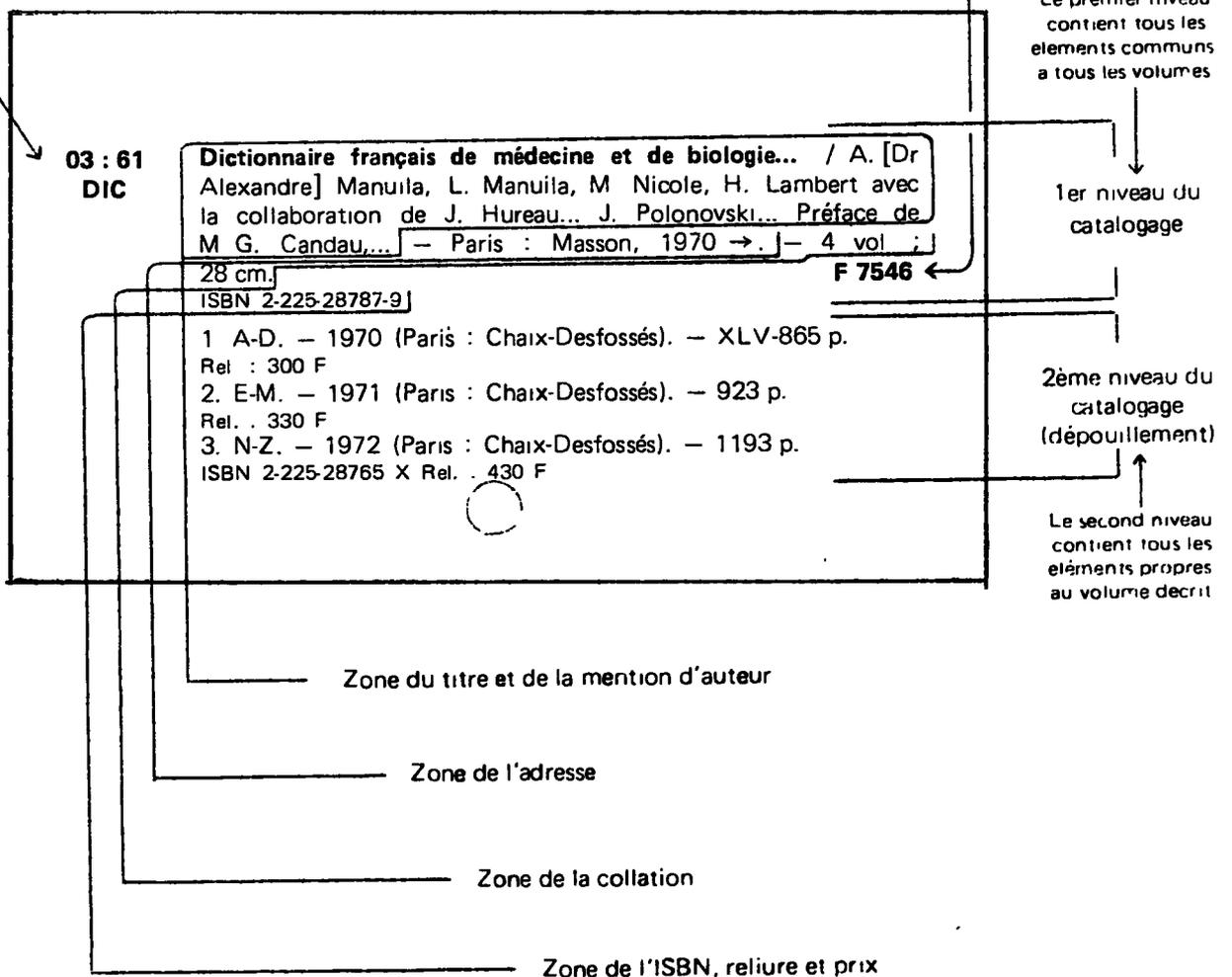


CATALOGAGE A DEUX NIVEAUX

1 - Zones fondamentales de la notice bibliographique et Présentation matérielle de la fiche

Cote
(emplacement sur rayons)

N° inventaire
(désigne de façon univoque
un exemplaire de l'ouvrage
dans une bibliothèque donnée)



Exemple n° 32 - Changements concernant la mention
de responsabilité

Z44063, 4.2

La revue est son propre éditeur commercial.

1.4.10

On donne en note les anciens responsables de la publication cités sur la couverture.

Rapport annuel... / Régie autonome des transports parisiens. - Paris : R.A.T.P., - Ill. ; 30 cm

Notice réd. d'après l'année 1978. - ISSN = titre clé



Rappel de vedette

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS. Paris

Renvoi

R.A.T.P. Paris. Voir : REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS. Paris

Exemple n° 33 - Titre propre comportant une date

Z44063, 1.1.1.6

Le titre propre comporte une date qui change avec chaque fascicule. Elle est remplacée par trois points.

3.

La date de départ de la publication n'étant pas connue,

4.3

elle est remplacée par un blanc dans la zone de la numérotation et la zone de l'adresse.

7.1.1

ISBD(S.) Version
française, p. 37,
7.1

La périodicité apparaissant dans le titre, on peut ne pas la signaler en note.

30 [Trente] jours d'Europe / dir. publ. François
Fontaine. - N°140 (1970, mars)- . -
Paris : Service de presse et d'information de
la Commission des Communautés européennes, 1970-
. - 28 cm

Mens. - Suite de "Communauté européenne" = ISSN
. - Le n° 1 a paru en 1958. - Notice
réd. d'après le n° 261 (avril 1980). - ISSN
= titre clé



Rappel de vedette

FONTAINE (François). Dir.

Exemple n° 34 - Titre propre comportant un nombre.
Note de changement de titre.

- Z44063, 1.1.2.2.4 Le titre propre comporte un nombre qui est développé entre [] dans la langue du titre.
3. Le numéro indiqué dans la zone de la numérotation, n'est pas le n° 1, car la publication en série a changé de titre sans changer de numérotation (voir aussi exemple n° 55).
- 7.3.1.1 Cette publication a changé de titre, d'où une note sur le titre précédent.
- 7.5 La date du n° 1 est mentionné en note.

Connaissance & [et] formation par le livre et
l'audiovisuel : revue bibliographique [sic] et
d'information mensuelle sur le livre français
d'enseignement et de formation... / dir.
Jean-Pierre Vivet. - N°1 (1973, sept.)-
- Paris : Promodis, 1973- . - 27 cm

Notice réd. d'après le n° 15 (nov. 1974). -
ISSN = Titre clé



Rappel de vedette

VIVET (Jean-Pierre). Dir.

Exemple n° 35 - Sous-titre

Z44063, 1.3.3.

Présence d'un sous-titre que l'on peut abréger

0.10

La bizarrerie "revue bibliographique" est signalée par
[sic]

7.1.1.

La périodicité apparaissant dans le sous-titre, on peut
ne pas la signaler en note.

I.S.B.D.(S) -
Version française,
p. 37-7.1

Problèmes politiques et sociaux : articles et documents d'actualité mondiale / [dir. publ. J.-L. Crémieux-Brilhac]. - N°3 (1970, janv.)- . - Aubervilliers : la Documentation française, 1970- . - 30 cm

Bimens. - Suite de "Articles et documents : revue de l'actualité internationale" = ISSN . - Notice réd. d'après le n° 387 (25 avril 1980) ISSN 0015-9743 = Problèmes politiques et sociaux

Rappel de vedette

CREMIEUX-BRILHAC (J. -L.). Dir.

Exemple n° 36 - Sous titre
Mention de responsabilité en achevé
d'imprimer.

Z44063, 1.3

Sous-titre

0.6.2.

Mention de responsabilité entre [] : le nom du directeur de la publication n'apparaît qu'en achevé d'imprimer.

3.

La numérotation ne commence pas à 1, car la publication a changé de titre et gardé une numérotation continue (voir aussi exemple n° 55).

7.3.1.1.

Le changement de titre est indiqué en note.

Recueil des décisions du Conseil d'Etat statuant
au contentieux du Tribunal des conflits et des
jugements des tribunaux administratifs : collec-
tion Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay... / publ.
ss. le haut patronage du Conseil d'Etat. -
1955- . - Paris : Sirey, 1955- . -
21 cm

Bimest. - Suite de "Recueil des arrêts du Con-
seil d'Etat" = ISSN . - Notice réd.
d'après l'année ○ 1979.

Rappel de vedette

FRANCE. Conseil d'Etat. Ed.

Renvois

- . Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay.
Voir : Recueil des arrêts du Conseil d'Etat
. - 1821-1955
- Voir : Recueil des décisions du Conseil d'
Etat. - 1955 --
- . Recueil Lebon. Voir : Recueil des arrêts du
Conseil d'Etat. - 1821-1955
Voir : Recueil des décisions
Conseil d'Etat. - 1955--

Exemple n° 37 - Sous-titre aussi connu que le titre

Z44063, 1.3.

Ce périodique est également connu par son sous-titre. Un renvoi est alors nécessaire du sous-titre vers le titre propre.

7.3.1.1.

On indique en note, le titre précédent du périodique.

Magazine des tramways à vapeur et des secondaires : revue trimestrielle des amis du rail secondaire et touristique / dir. publ. Jean-Claude Riffaud. - N°1 (1977, 1er trim.)-
. - Maisons-Laffitte (35, avenue Lekain, 78600)
: [s.n.], 1977- . - Ill. ; 30 cm

Notice réd. d'après le n° 12 (4e trim. 1979). -
ISSN 0150-116 X = Titre clé



Rappel de vedette

RIFFAUD (Jean-Claude). Dir.

Renvoi

M.T.V.S. Voir : Magazine des tramways à vapeur
et des secondaires

Exemple n° 38 - Sous-titre avec fausse mention
d'auteur
Editeur inconnu

Z44063, 4.1.2.

L'éditeur de cette publication n'étant pas connu, il est nécessaire d'indiquer en note, l'adresse où il est possible de se procurer cette revue.

Rem. :

L'appellation "amis du rail secondaire et touristique" est une simple expression générique, mais ne correspond pas à une association. Cette revue étant connue également sous son sigle, on fera un renvoi du sigle à la forme développée.

Population : revue bimestrielle de l'Institut
national d'études démographiques / dir. publ.
Gérard Calot. - 1ère année, n°1 (1946)- . -
Paris : I.N.E.D., 1946- . - 24 cm

Notice réd. d'après le n° 2 de la 35e année
(mars-avr. 1980). - ISSN 0032-4663 = Population



Rappel de vedette

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES.
Paris. Ed.
CALOT (Gérard). Dir.

Renvoi

I.N.E.D. Paris. Voir : INSTITUT NATIONAL
D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES. Paris.
INED. Paris. Voir : INSTITUT NATIONAL D'
ETUDES DEMOGRAPHIQUES. Paris.

Exemple n° 39 - Mention d'auteur dans le sous-titre

- Z44063, 1.3.3 Le sous-titre comprend une mention de responsabilité dont il est indissociable (la collectivité éditrice - ici un institut).
- 1.4 Le directeur de la publication apparaît donc seul derrière la (/).
- 4.2.2.6. Comme le nom complet de l'institut apparaît dans la notice, on peut utiliser son sigle, dans la zone de l'adresse.

A.B.C. POL. SCI. : a bibliography of contents :
political science & [and] government : indexed
articles titles : a guide to periodical litera-
ture / ed. Lloyd W. Garrison. - Vol. 1, n° 1
(1969)- . - Santa Barbara, Calif. :
A.B.C.-Clio, 1969- . - 28 cm

Bimest. - Notice réd. d'après le n°1 du vol. 12
(1980). - ISSN 0001-0456 = Titre clé



Rappel de vedette

GARRISSON (Lloyd W.). Dir.

Renvoi

ABC POL SCI. Voir : A.B.C. POL. SCI.

Exemple n° 40 - Titre propre, constitué par un sigle
développé en sous-titre

- Z44063, 1.1.1.3 Le titre propre est constitué d'un sigle dont le sous-
1.3.7. titre n'est que le développement.
- 1.1.2.2.6. Les sigles sont transcrits en capitales sans point après
chaque lettre, s'ils se prononcent en un seul mot, et
avec point, s'ils se prononcent en détachant les lettres.
- 4.1.6. On peut préciser dans ce cas le lieu d'édition, en ajoutant
l'abréviation du nom de l'Etat des Etats-Unis.
- 4.2.2.6. Le nom de la collectivité éditrice, qui est donné sous
forme de sigle, doit être développé à l'adresse ; ceci,
parce qu'il n'est pas développé ailleurs dans la notice.

B.C.D. : Bibliothèque centre documentaire /
publ. par l'ADACES [Association pour le dévelop-
pement des activités culturelles dans les éta-
blissements scolaires] ; dir. publ. Y. Parent. -
N°1 (1978, mai)- . - Paris : ADACES,
1978- . - 30 cm

Quadrimest. - Notice réd. d'après le n° 5 (déc.
1979). - ISSN 0220-3030 = Titre clé



Rappel de vedette

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
CULTURELLES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.
Paris. Ed.
PARENT (Y). Dir.

Renvoi

A.D.A.C.E.S. Paris. Voir : ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES DANS
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. Paris.
ADACES. Voir : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPE-
MENT DES ACTIVITES CULTURELLES DANS LES ETABLIS-
SEMENTS SCOLAIRES. Paris.

Exemple n° 41 - Nom d'auteur sous forme d'un sigle
en mention de responsabilité.

Z44063, 1.1.1.3
1.1.2.2.6.
1.3.7

Comme dans l'exemple n° 40, le titre propre est constitué par un sigle développé dans le sous-titre.

PELLETIER, p. 241

La collectivité responsable de la publication apparaît sous forme de sigle sur la page de titre ; ce sigle doit être développé en mention de responsabilité.

La S.N.C.F. en ... / [Société nationale des
chemins de fer français]. - 1969- . -
Paris : S.N.C.F., 1970- . - Ill. ; 30 cm

Annuel. - Suite de "Activité et productivité
de la SNCF en ... " = ISSN . - Notice
réd. d'après l'année 1977. - ISSN =
Titre clé



Rappel de vedette

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS.
Paris. Ed.

Renvoi

S.N.C.F. Paris. Voir : SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS. Paris.

Exemple n° 42 - Nom d'auteur sous forme d'un sigle
présent dans le titre propre et développé
en mention de responsabilité.

- Z44063, 1.1.1.6. Le titre propre comprend une date qui change avec chaque fascicule (comme dans l'exemple n° 33).
- 1.1.1.3. Le nom de l'auteur figure dans le titre propre sous forme de sigle.
- 1.4.8.1. Bien que la forme développée ne figure pas dans le fascicule, celle-ci est trop connue pour qu'elle ne soit pas indiquée en mention de responsabilité.
- 3.
- 4.3. Les dates de départ indiquées dans la zone de la numérotation et dans la zone de l'adresse ne correspondent pas. En effet, le fascicule qui donne les résultats de l'année 1969, n'est paru qu'en 1970.
- 7.3.1.1. Note de changement de titre.

COURLY informations : journal d'information de
la Communauté urbaine de Lyon / dir. publ.
Francisque Collomb, André Soulier. - N° 1 (1978,
nov.)- . - Lyon : Ed. SEDIP, 1978- .
- Ill. ; 30 cm

Mens. - Notice réd. d'après le n° 15 (avr. 1980)
. - ISSN 0151-1319 = Titre clé



Rappel de vedette

LYON (Communauté urbaine). Ed.
COLLOMB (Francisque). Dir.
SOULIER (André). Dir.

Renvoi

COURLY. Voir : LYON (Communauté urbaine)
COMMUNAUTE URBAINE . Voir au nom de la ville
suivi de (Communauté urbaine)

Exemple n° 43 - Nom d'auteur sous forme d'un sigle
dans le titre propre et sous forme
développée dans le sous-titre

Z44063, 1.1.1.3

Le nom d'un auteur (la Communauté urbaine de Lyon) apparaît sous la forme d'un sigle dans le titre et sous la forme développée dans le sous-titre. Les autres auteurs (directeurs de publication) apparaissent en mention de responsabilité.

Annales de l'Université Jean Moulin. Droit /
dir. par R. Chabanne. - 1976- . - 1976-
. - Lyon : Ed. l'Hermès, 1976- . -
22 cm

Semest. - Suite de "Annales de la Faculté de
droit". - Notice réd. d'après le n° 1 de l'année
1979. - ISSN 0336-1357 = Titre clé



Rappel de vedette

UNIVERSITE JEAN MOULIN. Lyon. Ed.
CHABANNE (R). Dir.

Renvoi

UNIVERSITE DE LYON III. Voir : UNIVERSITE
JEAN MOULIN. Lyon.

Exemple n° 44 - Titre commun et titre de section

- Z44063, 1.1.4 Le titre propre est formé d'une partie commune, et d'une partie dépendante correspondant à une section.
- 1.1.1.4. Un auteur (l'Université), fait partie intégrante de la partie commune du titre propre.
- 1.4.9. Le directeur de la publication est donné en mention de responsabilité après le titre de section.

Cahiers de la documentation : organe de l'Association belge de documentation,... = Bladen voor de documentatie : Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Documentatie,... / réd. en chef Georges Van Slype. - 1ère année, n° 1 (1946)-
- Bruxelles : A.B.D., 1946- . -

30 cm

Trimest. - Notice réd. d'après le n° 4 de l'année 1979. - ISSN 0007-9804 = Titre clé



Rappel de vedette

ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION. Bruxelles. Ed
VAN SLYPE (Georges). Réd.

Renvoi

Bladen voor de documentatie. Voir : Cahiers de la documentation
BELGISCHE VERENIGING VOOR DOCUMENTATIE. Bruxelles.
Voir : ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION. Bruxelles.
A.B.D. Bruxelles. Voir : ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION. Bruxelles.
B.V.D. Bruxelles. Voir : ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION. Bruxelles.

Exemple n° 45 - Titre et sous-titre parallèles

Z44063, 1.2
1.3.5.1.

Le titre parallèle est suivi du sous-titre qui lui est rattaché. La transcription de ce sous-titre, est facultative bien qu'il inclut une forme de mention de responsabilité.

Public finance : international quarterly journal ... = Finances publiques : revue trimestrielle internationale.... / éd. gérant Dieter Biehl. - Vol. 5 (1950)- . - La Haye : Finances publiques, 1950- . - 24 cm

Suite de "Openbare financiën" = ISSN . -
Le vol. 1 a paru en 1946. - ISSN 0033-3476 =
Public finance



Rappel de vedette

BIEHL (Dieter). Dir.

Renvoi

Finances publiques. Voir : Public finance

Exemple n° 46 - Titre et sous-titre parallèles

Z44063, 1.2.

1.3.5.1. Titre et sous-titre parallèles

3.

7.3.1.1. Ce périodique prend la suite d'un autre et la numérotation

7.5. ne recommence pas à un (voir aussi l'exemple n° 55).

Metroeconomica : rivista internazionale di economica = revue internationale d'économie = international review of economics / managing ed. Manlio Resta. - Vol. 1, fasc. 1 (1949) - . - Bologna : L. Cappelli, 1949- . - 24 cm

Quadrimest. - Notice réd. d'après le vol. 30 (1978). - ISSN 0026-1386 = Metroeconomica



Rappel de vedette

RESTA (Manlio). Dir.

Exemple n° 47 - Sous-titres parallèles

Z44063, 1.3.5.2.

Pas de titre parallèle mais des sous-titres en plusieurs langues. Seule, la transcription du 1er sous-titre est obligatoire.
Il est superflu de faire des renvois pour les sous-titres parallèles.

International bibliography of the social sciences
... International bibliography of political
sciences / prepared by the International Commit-
tee for Social science information and documen-
tation = Bibliographie internationale des scien-
ces sociales... Bibliographie internationale de
science politique / établie par le Comité inter-
national pour l'information et la documentation
en sciences sociales. - Vol.1 (1952)- . -
London : Tavistock, 1954- . - 21 cm

Annuel. Ed. : Paris : UNESCO jusqu'en 1961. -
Notice réd. d'après le vol. 26 (1977).- ISSN
0085-2058 = Titre clé

Rappel de vedette

COMITE INTERNATIONAL POUR L'INFORMATION ET
LA DOCUMENTATION EN SCIENCES SOCIALES. Paris. Ed.

Renvoi

INTERNATIONAL COMMITTEE FOR SOCIAL SCIENCE
INFORMATION AND DOCUMENTATION. Paris. Voir :
COMITE INTERNATIONAL POUR L'INFORMATION ET
LA DOCUMENTATION EN SCIENCES SOCIALES. Paris.
C.I.D.S.S.Paris. Voir : COMITE INTERNATIONAL...
I.C.D.S.S. Paris. Voir : COMITE INTERNATIONAL...
Bibliographie internationale des sciences
sociales. Bibliographie internationale de
science politique. Voir : International
bibliography of the social sciences. Interna-
tional bibliography of political sciences

Exemple n° 48 - Titre commun et titre de section parallèles

- Z44063, 1.2.6. Le titre propre et le titre parallèle sont formés d'une partie commune et d'une partie dépendante. Bien qu'elles soient séparées sur la page de titre, la partie commune et la partie dépendante du titre propre, sont transcrites avant la partie commune et la partie dépendante du titre parallèle.
- 1.1.1.6. Le titre comporte une date qui change avec chaque volume ; cette date est remplacée par (...).
- 1.4.5. La mention de responsabilité est en plusieurs langues. On transcrit la forme correspondant à la langue du titre propre et la forme française.
3. Les dates indiquées en zone de numérotation et en adresse
- 4.3. sont différentes, comme pour l'exemple n° 42.
- 7.5. On peut mentionner en note l'ancien éditeur.
- 8.1. Comme il s'agit de cataloguer l'ensemble de la publication en série, et non ce volume particulier, on ne tient pas compte de l'ISBN, mais on signale l'ISSN.

Lyon ONISEP / Ministère de l'Education, Office national d'information sur les enseignements et les professions, Délégation régionale de Lyon ; [dir. publ. L. Senecat]. - N°1 (1978, oct.)-
- Lyon (B.P. 16, 69246 CEDEX 1) :
O.N.I.S.E.P., 1978- . - 30 cm

Mens. - Notice réd. d'après le n° 18 (mai 1980).
- ISSN 0220-4622 = Lyon ONISEP



Rappel de vedette

OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS . Paris. Délégation régionale. Lyon. Ed.
SENECAT (L . . .). Dir.

Renvoi

FRANCE. Education (Ministère). Office national d'information sur les enseignements et les professions. Voir : OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS. Paris.
ONISEP. Paris. Voir : OFFICE NATIONAL...
O.N.I.S.E.P. Voir : OFFICE NATIONAL...

Exemple n° 49 - Collectivité hiérarchisée en mention de responsabilité.

Z44063, 1.4.8.1.

Le sigle de l'auteur qui apparait dans le titre propre est développé en mention de responsabilité. Il s'agit d'une collectivité hiérarchisée dont les éléments sont séparés par (,).

0.6.2.

Le nom du directeur de la publication est mis, entre [], car il n'apparait qu'en achevé d'imprimer.

4.2.2.6.

Il est utile de préciser l'adresse d'un éditeur peu connu, pour que le lecteur puisse éventuellement se procurer la publication.

Key to economic and managerial sciences / comp.
by the Library and Documentation Centre of the
economic information service, Ministry of
economic affairs (of) the Netherlands. - Vol.
23 (1976)- . - The Hague ; Boston ;
London : M. Nijhoff, 1976- . - 15 x 21
cm

Bimens. - Suite de "Economic abstracts" = ISSN
. - Le 1er vol. a paru en 1953. -
Notice réd. d'après le n°3 du vol. 27 (1er
févr. 1980). - ISSN 0165-4748 = Titre clé

Rappel de vedette

PAYS-BAS. Economic information Service. Library
and documentation centre. Ed.

Rem. Il aurait été préférable de donner les
sous-vedettes en néerlandais

Renvoi

PAYS-BAS. Economic affairs (Ministry). Economic
information service. Voir : PAYS-BAS. Economic
information service

NETHERLANDS. Voir : PAYS-BAS

NEDERLAND. Voir : PAYS-BAS

Exemple n° 50 - Collectivité hiérarchisée en mention de responsabilité

- Z44063, 1.4.3.1. L'auteur se présente sous la forme d'une collectivité hiérarchisée.
- 4.1.7. Un éditeur, plusieurs lieux d'édition.
- 5.3.2. La revue est de format oblong : comme pour les monographies, on précise la largeur après la hauteur.
- 3. Cette revue prend la suite d'une autre qui est indiquée
- 7.3.1.1. en note. De plus, la numérotation ne recommence pas à 1
- 7.5. (voir exemple n° 55).
- 7.13 Note sur le fascicule qui sert de base à la description :
- 0.7 même pour la date, la langue utilisée est le français.

L'Humanité : organe central du Parti communiste
français. - Ed. Rhône-Alpes / [Dir. publ. André
Laloui]. - N° (1978, 23 avril) - . -
Paris (5, rue du Faubourg Poissonnière, 75009) :
P.C.F., 1978- . - 60 cm

Quotid. - Notice réd. d'après le n° 11089 du
19 avril 1980. - ISSN = Titre clé



Rappel de vedette

PARTI COMMUNISTE FRANCAIS. Paris. Ed.
LALOUI (André). Dir.

Renvoi

P.C.F. Paris. Voir : PARTI COMMUNISTE FRANCAIS.
Paris.

Exemple n° 51 - Edition locale

- Z44063, 1.3.3 Comme dans les exemples n° 39 et 45, le sous-titre comprend un nom d'auteur.
- 2.4. Le directeur, dont le nom a été relevé à la fin du numéro, figurera entre [] dans la mention de responsabilité, qui figurera dans la zone de l'édition.
- 0.6.2
- 2.1.1.2. La mention d'édition locale apparait en zone d'édition.
- 4.2.2.6. Le nom complet de l'éditeur apparait dans la notice, donc le seul sigle peut être utilisé dans la zone de l'adresse.

Forum / Conseil de l'Europe ; éd. Hugh L. Beesley . - Ed. française / réd. Nicole Rontchevsky . - 1978- . - [Strasbourg] : Conseil de l'Europe, 1978- . - Ill. ; 30 cm

Trimest. - Remplace : "Education et culture" = ISSN . - Notice réd. d'après le n° 1 de l'année 1979. - ISSN = Titre clé



Rappel de vedette

1) Pour l'ensemble de la publication
CONSEIL DE L'EUROPE. Strasbourg. Ed.
BEESLEY (Hugh L.). Dir.

Rem. Editeur responsable semble être la
traduction de managing editor.

2) Pour cette édition particulière
RONTCHEVSKY (Nicole). Réd.

Exemple n° 52 - Edition dans une langue particulière
Mention d'auteur relative à l'édition.

- Z44063, 2.1.1.5 Mention d'édition dans une langue particulière
- 2.4. Cette mention d'édition est accompagnée de la mention de responsabilité qui la concerne (Ici, la rédactrice de l'édition française).
- 7.3.2.2. En note, est signalée la publication que cette revue a remplacé.

Communication & [et] transmission : revue
trimestrielle / publiée par SOTELEC [Société
mixte pour le développement de la technique
des télécommunications sur câbles]. - Ed.
française. - N°1 (1979, sept.)- . - Paris
: SOTELEC, 1979- . - 28 cm

ISSN = Communication et transmission



Rappel de vedette

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
TECHNIQUE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES.
Paris.

Renvoi

SOTELEC. Paris. Voir : SOCIETE MIXTE...

Exemple n° 53 - Edition dans une langue particulière

Z44063, 2.1.1.5.

Comme dans l'exemple n° 52, il s'agit de l'édition d'un périodique dans une langue particulière.

PELLETIER, p. 241

Comme dans l'exemple n° 41, il est nécessaire de développer le sigle de la collectivité responsable en mention de responsabilité.

Bibliographie annuelle de l'histoire de France :
du cinquième siècle à 1945 / Centre national
de la recherche scientifique, Centre de docu-
mentation sciences humaines. - 1953- . -
Paris : C.N.R.S., 1956- . - 24 cm

Notice réd. d'après l'année 1974. - ISSN
0067-6918 = Titre clé



Rappel de vedette

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
Paris. Centre de documentation sciences
humaines. Ed.

Renvoi

C.N.R.S. Paris. Voir : CENTRE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE Paris.
CENTRE DE DOCUMENTATION SCIENCES HUMAINES.
Paris. Voir : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE...

Exemple n° 54 - Dates de la zone de la numérotation
différentes de celles de l'adresse.

Z44063, 1.4.3.1. L'auteur est une collectivité hiérarchisée.

3
4.3. La date de la zone de la numérotation est différente
de celle de l'adresse (voir aussi les exemples n° 42 et 48).
En effet, les volumes couvrant les années 1953 et 1954,
sont parus en 1964 seulement.

8.1. On recherche l'ISSN, mais on ne mentionne pas l'ISBN
(voir aussi l'exemple n° 48).

R.P.D.S. : revue pratique de droit social /
[dir. publ. Henri Krasucki]. - N° 200 (1961,
déc.). - Paris : "La vie ouvrière", 1961-
. - 27 cm

Mens. - Suite de "Servir la France". - Notice
réd. d'après le n° 420 (Avril 1980). - ISSN
0399-1148 = Titre clé



Rappel de vedette

KRASUCKI (Henri). Dir.

Exemple n° 55 - Numérotation qui ne commence pas au n° 1

Z44063, 1.1.1.3
1.1.2.2.6.
1.3.7.

Le sous-titre est le développement du sigle qui constitue le titre propre (voir aussi les exemples n° 40 et 41).

3.

Le numéro et la date données dans la zone de la numérotation et dans la zone de l'adresse, ne sont pas forcément les numéros un et dernier, et leurs dates. Ce sont ceux des premières et dernières livraisons portant le titre propre indiqué dans la première zone de la notice.

Cette publication a changé de titre, mais a gardé la même numérotation. On indique donc le n° et la date du 1er fascicule portant le nouveau titre propre.

7.3.1.1.

On indique en note le titre précédent.

Répertoire du notariat Defrenois / [dir. publ.
Morin]. - 86e année (1966)- . - [Paris]
: Répertoire du notariat, 1966- . - 24 cm

Bimens. - Suite de "Répertoire général pratique
du notariat et de l'enregistrement". - 1ère
année, 1881. - Notice réd. d'après le n° 8 de
la 100e année (30 avril 1980). - ISSN =
Titre clé



Rappel de vedette

MORIN (). Dir.

Renvoi

Répertoire Defrenois. Voir : Répertoire du
notariat Defrenois

Exemple n° 56 - Numérotation qui ne commence pas à 1
La revue est son propre éditeur.

- Z44063, 3 Le n° de l'année et la date figurant dans la notice
sont ceux qui correspondent à l'apparition d'un nouveau
titre propre (voir aussi l'exemple n° 55).
- 4.2 Cette revue s'édite elle-même. (Elle figure dans le
répertoire des éditeurs et diffuseurs de langue
française, 1979).
- 7.5 La date de la 1ère année (qui ne coïncide pas avec
celle de l'apparition du nouveau titre propre) est
indiquée en note.

Bullettino dell'Istituto di diritto romano
"Vittorio Scialoja" / dir. Edoardo Volterra. -
Vol. 1 (1888)-vol. 41 (1933) ; n.s., vol. 1
(1934)-vol.20 (1958) = vol. 42-vol. 61 ; 3e sér.
vol. 1 (1959)- = vol. 62- . -
Milano : A. Giuffrè, 1888- . - 25 cm

Annuel. - Notice réd. d'après le vol. 81 (1978)
. - ISSN = Titre clé



Rappel de vedette

ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO VITTORIO SCIALOJA.
Rome. Ed.
VOLTERRA (Edoardo). Dir.

Exemple n° 57 - Plusieurs séquences de numérotation
Deux systèmes de numérotation simultanés.

Z44063, 1.1.1.4

La forme complète du nom d'un auteur (ici l'institut) figure dans le titre propre. Le directeur est indiqué en mention de responsabilité.

- 3. Dans la zone de la numérotation, on indique :
- 3.6 . Les 3 séquences de numérotation successives, séparées par (;)
- 3.4 . Dans les deux dernières séquences, deux systèmes de numérotation simultanés : la numérotation dans chaque série et celle à l'intérieur de la collection entière. Chacune de ces séquences est annoncée par (=).

L'Année sociologique / dir. J. Carbonnier. -
Vol. 1 (1896/97)-vol. 12 (1909/12) ; n.s., vol.
1 (1923/24)-vol. 2 (1924/25) ; 3e sér., vol. 1
(1940/48)- . - Paris : Presses universi-
taires de France, 1898- . - 22 cm. -
(Bibliothèque de philosophie contemporaine, ISSN
.)

Notice réd. d'après le vol. 27 (1976). - ISSN
0066-2399 = Année sociologique



Rappel de vedette

CARBONNIER (Jean). Dir.

Exemple n° 58 - Plusieurs séquences de numérotation
Publication comprise dans une collection

- Z44063, 1.4 Le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) n'est pas indiqué en auteur (à l'inverse de l'exemple n° 54), car cette fois-ci, son concours est seulement financier.
- 3.6 La publication comporte trois séquences de numérotation successives.
- 3.1 Les volumes de départ ou de fin de séquence, couvrent deux ou plusieurs années successives qui sont reliées par (/).
6. Cette publication est comprise dans une collection, ce qui est assez rare pour les publications en série. Nous avons donc une zone de collection.
- 8.1 C'est l'ISSN qui nous intéresse et non l'ISBN, car on ne catalogue pas ce volume en particulier. (voir les exemples n° 48 et 54).

Connaissance du rail / dir. publ. P. Laederich
. - N°1 (1979, janv./mars)- . - Vaucres-
son : Ed. de l'Ormet, 1979- . - Ill. ;
30 cm

Trimest. puis bimest. - Notice réd. d'après le
n° 5 (janv.-févr. 1980). - ISSN 0222-4844 =
Connaissance du rail



Rappel de vedette

LAEDERICH (P). Dir.

Exemple n° 59 - Changement de périodicité

- Z44063, 4.2.5. Les nouvelles messageries de la presse parisienne (N.M.P.P.) ayant le quasi-monopole de la diffusion des périodiques en France, il paraît superflu de les signaler comme diffuseurs dans la zone de l'adresse.

- 7.1.1. On peut indiquer dans la zone des notes le changement de périodicité.

Pour la science / dir. Max Brossollet. - N°1
(1977)- . - Paris : Société "Pour la
science", 1977- . - Ill. ; 30 cm

Mens. - Ed. française de "Scientific american" =
ISSN 0036-8733. - Notice réd. d'après le n° 31
(mai 1980). - ISSN 0153-4092 = Pour la science



Rappel de vedette

BROSSOLLET (Max). Dir.

Exemple n° 60 - Edition avec un titre différent de celui
de l'édition de base.

Z44060, 7.3.7

Cette revue est l'édition française d'une revue
américaine sous un titre différent.
Le titre et l'ISSN de l'édition de base sont mentionnés
en note.

Futuribles 2000 [deux mille] : analyse-prévision
-prospective. / Association internationale
Futuribles ; dir. Hugues de Jouvenel. - 1975-
. - Paris (55, rue de Varenne, 75007) : Associa-
tion internationale Futuribles, 1975- . -
24 cm

Mens. - Fusion de "Analyse et prévision" =
ISSN et de "Prospective" = ISSN
. - Notice réd. d'après le n° d'avril 1980. -
ISSN 0183-701X = Titre clé

Rappel de vedette

ASSOCIATION INTERNATIONALE FUTURIBLES. Paris. Ed.
JOUVENEL (Hugues de). Dir.

Exemple n° 61 - Fusion de deux publications

Z44063, 1.1.2.2.4. Le titre propre comporte un nombre qui doit être développé entre [] . (voir aussi l'exemple n° 34).

7.3.3.1. Cette publication est le résultat de la fusion de deux périodiques. Les titres de ces deux publications doivent être donnés en note.

Lyon matin : dernière heure lyonnaise / [dir.
publ. Louis Richerot]. - N°1 (1980, 5 mai)-
. - Lyon : Société Presse du Sud-est,
1980- . - Ill. ; 57 cm

Quotid. - Remplace : "Dernière heure lyonnaise"
= ISSN . - ISSN = Lyon matin



Rappel de vedette

RICHEROT (Louis). Dir.

Exemple n° 62 - Publication qui en remplace une autre

Z44063, 7.3.2.2.

Cas d'un quotidien qui en remplace un autre. On signale le titre de l'ancien journal en note. Dans notre exemple, l'ancien titre a d'ailleurs été conservé comme sous-titre du nouveau quotidien.

R.P.P. : revue politique et parlementaire :
économie, finance, urbanisme / dir. Guy Plana-
devall. - 1ère année, n°1 (1894)- . -
Paris : Revue politique et parlementaire, 1894-
. - 22 cm

Bimest. - Absorbe en 1932 "Le Bilan économique
et financier de la France" = ISSN . -
Notice réd. d'après le n° 884 de la 82e année
(janvier-février 1980). - ISSN 0035-385X =
Titre clé ○

Rappel de vedette

PLANADEVALL (Guy). Dir.

Exemple n° 63 - Absorption

- Z44063, 1.1.1.3. Le titre propre est constitué d'un sigle développé
1.1.2.2.6. en sous-titre (voir aussi, les exemples n° 40, 41 et 55).
1.3.7.
- 4.2.2.6. Le nom de la revue est donné en mention d'éditeur (voir
l'exemple n° 56). Il figure dans le "répertoire des
éditeurs et diffuseurs de langue française", 1979.
- 7.3.5.1. Cette revue en a absorbé une autre, mais a conservé
son titre propre. Le titre du périodique absorbé est
indiqué en note. On ajoute la date de l'absorption.
En effet, elle n'apparaît nulle part ailleurs dans
la notice, car il n'y a pas eu de changement de titre
propre. Par contre, les dates de changement de titre,
scission, fusion, qui marquent l'origine d'un nouveau
titre propre, figurent dans la zone de la numérotation
et dans la zone de l'adresse.

The Canadian journal of economics and political science : Journal of the Canadian political science Association / managing ed. J.H. Dales. - Vol. 1, n°1 (1935)-vol. 22, n°4 (1967). - Toronto : University of Toronto press, 1935-1967. - 25 cm

Trimest. - Scindé en : "Canadian journal of economics" = ISSN 0008-4085 et en : "Canadian journal of political science" = ISSN 0008-4239. - Notice réd. d'après le n° 4 du vol. 30 (novembre 1964). - ISSN  = Titre clé

Rappel de vedette

CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION. Ottawa. Ed.
DALES (J H). Dir.

Exemple n° 64 - Scission (publication donnant naissance
à plusieurs titres).

Z44063, 7.3.4.2.

Cette revue s'est scindée en deux publications dont
les titres et les ISSN figurent en note.

The Canadian journal of economics / Canadian
economics association = Revue canadienne d'écono-
mique / Association canadienne d'économie ;
dir. S.F. Kaliski. - Vol. 1, n°1 (1968)-
- Toronto : University of Toronto press, 1968-
. - 25 cm

Trimest. - Succède après scission à "Canadian
journal of economics and political science" =
ISSN . - Notice réd. d'après le n° 2
du vol. 12 (mai 1979). - ISSN 0008-4085 =
Canadian journal of economics

Rappel de vedette

ASSOCIATION CANADIENNE D'ECONOMIQUE. Ottawa. Ed.
KALISKI (S F). Dir.

Renvoi

Revue canadienne d'économie. Voir : The
Canadian journal of economics
CANADIAN ECONOMIC ASSOCIATION. Ottawa. Voir :
ASSOCIATION CANADIENNE D'ECONOMIQUE. Toronto

Exemple n° 65 - Scission (publication résultant d'une scission).

Z44063, 1.4.5.

Nous avons un titre parallèle, et la mention de responsabilité dans les deux langues. On transcrit les deux. (voir aussi l'exemple n° 48).

7.3.4.1.

Cette publication est le résultat de la scission de la revue citée dans l'exemple précédent (n° 64), dont le titre est signalé en note.

Canadian journal of political science / Canadian
political science association = Revue canadienne
de science politique / Association canadienne de
science politique et Société québécoise de
science politique. - Vol.1, n°1 (1968)- . -
Toronto : W. Laurier University press, 1968-
. - 23 cm

Trimest. - Succède après scission à : "Canadian
journal of economics and political science" =
ISSN . - Notice réd. d'après le n°1 du
vol. 13 (mars 1980) . - ISSN 0008-4239 =
Canadian journal of political science

Rappel de vedette

ASSOCIATION CANADIENNE DE SCIENCE POLITIQUE.
Ottawa. Ed.
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SCIENCE POLITIQUE. Montréal.
Ed.

Renvoi

Revue canadienne de science politique. Voir :
Canadian journal of political science
CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION. Ottawa.
Voir : ASSOCIATION CANADIENNE DE SCIENCE
POLITIQUE. Ottawa.

121

Exemple n° 66 - Scission (publication résultant d'une
scission)

Z44063, 1.4.5
7.3.4.1.

Même cas que précédemment, mis à part le fait que la mention de responsabilité (Société québécoise de science politique) n'existe que dans la langue française. Chaque titre est suivi de la mention d'auteur dans la langue correspondante.

Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui / coll. dir.
par Bernard Delvaille. - Vol.1 (1958)- . -
Paris : P. Seghers, 1958- . - Couv. ill. ;
16 cm

Coll. - Notice réd. d'après le vol. 33. - ISSN
= Titre clé



Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui. - Paris,
1958- . - 16 cm

33 : JUIN (Hubert). - Charles Nodier. - 1970



Rappel de vedette

DELVAILLE (Bernard). Dir.

Exemple n° 67 - Collection

- Z44063, 1.1 Titre propre de collection, simple.
- 1.4 Le directeur de la collection apparait en mention de responsabilité.
3. En zone de numérotation, on indique : vol. 1, et l'année de départ. Mais cette zone pourrait être supprimée.
- 7.1.2. L'abréviation "coll.", apparait en mention de périodicité.

Bibliothèque Médiations / publ. ss. la dir. de
Jean-Louis Ferrier. - Vol. 1 (1963)- . -
(Paris) : Denoël : Gonthier, 1963- . -
Couv. ill. ; 18 cm

Coll. - Notice réd. d'après le vol. 149. -
ISSN = Titre clé



Bibliothèque Médiations. - Paris, 1963-
. - 18 cm

1 : PLATON. - La République. - 1963
.....

149 : MAC LUHAN (Marshall). - D'Oeil à oreille
. - 1977



Rappel de vedette

FERRIER (Jean-Louis). Dir.

Renvoi

Médiations. Voir : Bibliothèque Médiations

Exemple n° 68 - Collection

Z44063, 4.2.4.

Deux éditeurs.

Exemple simple.

Points. Politique. - Vol.1 (1966)- . -
(Paris) : Seuil, 1966- . - 18 cm

Coll. - Notice réd. d'après le vol. 92. - ISSN
= Points. Politique



Ponts. Politique. - Paris, 1966- . -18 cm

1 : BURDEAU (Georges). - La Démocratie. - 1966

2 : DUMONT (René). - L'Afrique noire est mal
partie. - 1966

....

92 : NORA (Simon), MINC (Alain). - L'Informa-
tisation de la société. - 1978



Exemple n° 69 - Section de collection

- Z44063, 1.1.4. Collection divisée en sections.
- 1.4. Pas de mention de responsabilité apparente pour la collection.
- 4.2. Cet ouvrage, précédemment édité à la Documentation française, a été repris par les Editions du Seuil qui l'ont édité dans leur collection de poche "Points Politique". Les éditions du Seuil seules figureront en zone adresse.



Collection Sup. L'Economiste / section dir. par
Pierre Tabatoni. - Vol.1 (1968)-
Paris : Presses universitaires de France, 1968-
. - 21 cm

Coll. - Notice réd. d'après le vol. 58. - ISSN
= Titre clé



Rappel de vedette

TABATONI (Pierre). Dir.

Exemple n° 70 - Section de collection

- Z44063, 1.1.4. Comme précédemment, collection divisée en sections.
- 1.4.9. Mention de responsabilité particulière à la section.

Les Collections de l'INSEE. Série C, Comptes et
planification / Institut national de la statistique et des études économiques. - N°1 (1969)-
. - Paris : INSEE, 1969- . - 30 cm

Coll. - Notice réd. d'après le n° 71 (mai 1979)



Rappel de vedette

FRANCE. Institut national de la statistique et
des études économiques. Ed.

Renvoi

FRANCE. Economie (Ministère). Institut national
de la statistique et des études économiques.

Voir : FRANCE. Institut

I.N.S.E.E. Voir : FRANCE. Institut...

INSEE. Voir : FRANCE. Institut...

Les Collections de l'I.N.S.E.E. Voir : Les
Collections de l'INSEE

Exemple n° 71 - Section de collection avec n° de section

- 244063, 1.1.4. Dans le titre propre, le titre de section est précédé du n° de la section.
- 1.4.8. Le nom de l'auteur apparait sous forme de sigle dans le titre propre ; il est développé en mention de responsabilité.
- 3.4. Il y a une double numérotation (numérotation dans la série
7.4. et numérotation toutes séries réunies). La numérotation dans la série figure dans la zone de la numérotation. La numérotation toutes séries réunies, peut être donnée en note, si elle est connue.